
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-sixième séance – Lundi 31 mai 2010, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Grégoire Carasso*, *Alpha Dramé*, *Endri Gega*, *M^{mes} Florence Kraft-Babel*, *Sophie Kuster*, *Maria Pérez*, *Annina Pfund*, *Alexandra Rys* et *M. Jean Sanchez*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, et *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 7 mai 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 mai, mercredi 19 mai et lundi 31 mai 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion du 6 avril 2009 de M^{mes} Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Martine Sumi, Anne Moratti Jung et Sandrine Burger: «Pensions alimentaires et familles monoparentales!» (M-866)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la modification, en 2008, de la loi cantonale sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires;
- que la précarité, en ville de Genève, touche particulièrement les familles monoparentales;
- que plus de quatre personnes sur cinq élevant seules leurs enfants sont des femmes;
- que les villes enregistrent les plus forts pourcentages de femmes élevant seules leurs enfants, par rapport aux campagnes, qui enregistrent les pourcentages les plus faibles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'user des droits d'initiative du Conseil administratif auprès du Grand Conseil pour demander une révision de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires;
- d'octroyer un complément d'aide sociale de la Ville de Genève aux familles monoparentales qui n'ont pas accès à l'aide sociale individuelle en raison d'un effet de seuil.

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 6221.

Motion: recouvrement des pensions alimentaires

M^{me} Maria Casares (AGT). Cette motion trouve son origine dans le vote du Grand Conseil, courant 2007, qui changeait la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires. Au mois d'avril 2009, quand nous avons déposé cette motion, nous nous sommes aperçus qu'une grande partie des bénéficiaires du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires avait de grosses difficultés. Effectivement, le paiement des pensions alimentaires est très souvent l'enjeu de conflits non réglés au sein du couple. Cela ne touche pas seulement les familles à bas revenus ou les familles de la classe moyenne inférieure, mais aussi toutes les mères qui se retrouvent seules. C'est pourquoi nous pensons que nous devons, ici en Ville de Genève, faire quelque chose, notamment pour les familles monoparentales qui ont peu de revenus, puisque le fait de ne pas recevoir régulièrement la pension alimentaire peut créer de grosses difficultés. Ces femmes se retrouvent déjà seules à élever leurs enfants et, en plus, elles doivent assurer les ressources financières.

Nous aimerions traiter cette motion en commission de la cohésion sociale et voir d'abord avec les principales intéressées quelles seraient les solutions à apporter. Nous étudions actuellement dans cette commission d'autres motions concernant les familles à bas revenus et cela pourrait, éventuellement, faire l'objet d'un ensemble de mesures à adopter ici dans notre enceinte.

M^{me} Martine Sumi (S). Je compléterai l'intervention de M^{me} Maria Casares en expliquant que c'est en 1997 qu'a été créé le Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires, que l'on nomme communément le Scarpa. Ce service a pour mission d'aider gratuitement toute personne créancière d'une obligation d'entretien en vue d'obtenir les prestations fondées sur une décision judiciaire ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, et ce lorsque la personne débitrice d'aliments néglige son obligation. Le Scarpa intervient uniquement dans ces cas-là, quand il y a négligence par rapport à l'obligation envers les enfants.

En fait, en 2002, à la suite de l'abrogation de deux articles de la loi, le Scarpa s'est mis à avancer les pensions alimentaires même lorsque le débiteur présentait un état d'insolvabilité durable, ou lorsque la personne se domiciliait à l'étranger. Ce changement législatif a eu pour effet une explosion des tâches et des coûts du Scarpa. Comme l'a indiqué M^{me} Casares, afin de réduire ces coûts, le Grand Conseil a, à nouveau, dès le 1^{er} janvier 2007, modifié la loi; il l'a modifiée en limitant à trente-six mois, ou quarante-huit mois pour les familles ayant des enfants en âge préscolaire, la durée du versement des avances. Le Grand Conseil a également décidé de ne plus renouveler le versement d'avances et de supprimer des avances aux personnes ayant des revenus et des fortunes importants, dans des limites décidées année après année et réévaluées par le Conseil d'Etat.

Les conséquences de ces nouvelles modifications sont graves. Au milieu de l'année 2007, 600 mères ont été exclues du système et seule une poignée a pu bénéficier d'une aide sous forme d'assistance publique. Ces mères et leurs enfants se retrouvent dans des situations fortement précarisées, paupérisées, parce que dépendant d'un débiteur non respectueux de ses engagements et obligations envers ses propres enfants.

En tant que collectivité publique, soucieuse que les enfants de couples divorcés puissent recevoir la rente alimentaire qui leur est due, les motionnaires demandent au Conseil municipal de renvoyer cette motion pour examen à la commission de la cohésion sociale.

Préconsultation

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, je crois qu'il y a un malentendu à propos de la loi cantonale sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires. Vous avez tendance à en faire une loi sociale, alors que ce n'est pas une loi sociale, mais une loi d'application d'un article du code civil sur l'obligation de payer la pension. Ce service n'est donc pas chargé de délivrer une prestation sociale: il est chargé de faire en sorte que les débiteurs paient leur pension et il aide en cela les femmes qui ont droit à ces montants.

Ce n'est pas une loi sociale et c'est dans ce sens-là qu'elle a été révisée, à l'initiative de Charles Beer, conseiller d'Etat socialiste, puisqu'à l'époque le Scarpa dépendait du Département de l'instruction publique. Vous vous trompez probablement de cible en voulant la réviser, en voulant faire un service social d'un service qui est de nature juridique et qui sert essentiellement au recouvrement des pensions alimentaires. Ce d'autant plus que vous parlez d'user des droits d'initiative du Conseil administratif, sans qu'on sache très bien dans quel sens vous voulez faire réviser cette loi.

Votre deuxième invite parle d'octroyer un complément d'aide sociale. Comme je l'ai dit tout à l'heure lors d'un autre débat, le Grand Conseil est sur le point de voter une loi sur les prestations complémentaires pour les *working poors*, qui atteindra exactement les buts visés dans votre deuxième invite.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous n'accepterons pas cette motion, sans compter que nous attendons toujours une prise de position de M. Tornare, qui nous avait promis une application du rapport Bonoli, s'agissant des prestations sociales en ville de Genève. Nous attendons donc une initiative de votre magistrat, et nous ne comprenons pas très bien l'utilité de ce texte aujourd'hui. C'est pourquoi, dans l'attente de la position du Grand Conseil et du Conseil administratif, nous ne perdrons pas de temps à discuter de cette motion en commission et nous la refuserons.

Motion: recouvrement des pensions alimentaires

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). En préambule, j'aimerais rappeler que la situation exposée dans les considérants de cette motion fait aussi partie de nos préoccupations. A ce titre, il convient de saluer la démarche de nos collègues d'A gauche toute! La précarisation touche en effet, en premier lieu, les familles monoparentales, soit généralement une femme et deux enfants. Ce constat avait été rappelé à réitérées reprises lors du débat fleuve sur le maintien des prestations complémentaires pour les personnes âgées, qui avait enflammé cette enceinte il y a quelque temps. Pour notre part, nous n'avions pas manqué dans ce même débat de rappeler qu'il était injuste de ne parler que des personnes au bénéfice de l'AVS, les familles monoparentales étant à l'heure actuelle les premières concernées par la précarisation et la pauvreté.

S'il n'y a rien à redire sur les considérants de cette motion, en revanche, nous ne pouvons pas adhérer aux invites qui nous sont proposées. S'agissant de la première invite, qui demande au Conseil administratif d'user de ses droits d'initiative, je rejoins tout à fait ce qui vient d'être expliqué par M. Fiumelli. En 2010, personne ne reste sur le carreau à Genève et j'en veux pour preuve l'introduction, pour éviter les effets de seuil, de prestations complémentaires qui, comme vient de le rappeler mon collègue radical, devraient intervenir cette année.

La deuxième invite, qui demande l'octroi d'un «complément d'aide sociale de la Ville de Genève aux familles monoparentales qui n'ont pas accès à l'aide sociale», nous pose problème, parce qu'elle crée aussi un décalage avec d'autres communes qui n'auraient pas les moyens de le faire. Il vaudrait donc mieux que l'octroi d'éventuels compléments d'aide sociale se règle par le biais de la péréquation intercommunale, dans un souci d'égalité de traitement.

C'est donc ainsi que nous envisageons les choses et, pour toutes les raisons qui viennent d'être exprimées, nous refuserons cette motion.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Si aujourd'hui cette motion met l'accent sur les familles monoparentales, c'est bien parce que, depuis un certain temps, on traite de ce sujet. Ma préopinante a rappelé que, lors du débat sur les prestations complémentaires notamment, il avait été souligné que les familles monoparentales étaient aujourd'hui les plus touchées. En effet, en cas de rupture, hommes comme femmes se retrouvent avec des revenus divisés par deux et des charges supplémentaires, puisqu'il y a un loyer et diverses charges en plus à payer.

Cela dit, j'ai toujours été interpellée par la constance de cette problématique. En effet, on parle des familles monoparentales, mais certaines femmes et certains hommes gagnent très bien leur vie; pourquoi alors le fait d'être une famille monoparentale est plus handicapant qu'une autre situation? En fait, il semble qu'il y ait une fragilisation des familles monoparentales, cela nous a été dit plusieurs fois

par plusieurs acteurs, et notamment dans une étude faite à l'Université. Je crois qu'il est très important de se pencher sur cette frange de la population et nous le faisons déjà en partie à la commission de la cohésion sociale. Je pense donc qu'en renvoyant la motion M-866 dans cette commission nous pourrions faire le tour des problèmes. Et si, au niveau du Canton, il peut y avoir une aide supplémentaire, si l'ensemble des études commandées peuvent recevoir un écho à d'autres niveaux, ce sera parfait.

Maintenant, depuis le début de cette année, un changement au niveau fédéral veut que les allocations familiales soient versées à la personne qui gagne le plus dans le couple. Je ne vous apprend rien en disant que la plupart du temps ce sont les hommes. Aussi, les femmes se retrouvent non seulement à devoir se battre pour leur pension, mais en plus pour les allocations familiales. Cela aggrave encore leur situation. Je crois donc qu'il est très important de se pencher sur cette population.

M. Jacques Baud (HP). Il s'agit là d'un problème extrêmement grave que l'on ne doit pas négliger, car c'est la vie de nos enfants qui est en jeu. De ce côté-là, je suis intransigeant. La vie de nos enfants est importante, c'est le devoir de tout Etat de protéger les enfants. Or nous avons là des situations d'une gravité extrême. Des personnes qui doivent payer une pension partent, quittent la Suisse; ou alors elles se retrouvent au chômage et n'arrivent plus à payer. A ce moment-là, la maman n'a plus un sou, n'arrive plus à payer son loyer et risque de se faire expulser de son appartement, avec son enfant. Nous avons vu de pareils cas. Il faut donc renvoyer cette motion en commission de la cohésion sociale pour que nous nous penchions sur ce sujet d'une gravité extrême.

M^{me} Danièle Magnin (L). Il est vrai que l'actuelle loi sur le Scarpa, dite LARPA (loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires), pose un certain nombre de problèmes. J'ai eu l'occasion, en ma qualité de membre du comité de l'Association des familles monoparentales, de voir d'assez près ces problèmes. Effectivement, le Scarpa, dans sa nouvelle version, consent des avances pendant trois ans. En ce qui concerne les personnes ayant perçu des avances depuis plus longtemps, elles se retrouvent avec une cessation du droit aux avances. Mais, en plus, un article précise que, au-delà de la cessation des versements d'avances, les montants recouverts auprès des pères servent à rembourser prioritairement l'arriéré impayé, et ne sont pas remis au parent gardien.

Cela m'amène à donner un certain nombre de conseils, mais il n'est pas très facile d'expliquer aux gens comment fonctionne notre système de poursuite. Il n'est pas non plus très facile de leur demander de respecter le délai de six mois

Motion: recouvrement des pensions alimentaires

pour les plaintes pour violation d'obligation d'entretien. J'essaie, mais je n'ai pas encore de résultat, d'utiliser ce qui s'appelle «l'avis aux débiteurs». Cette procédure permet d'obliger tout débiteur de prestations à l'égard du parent non gardien qui doit des pensions – ce débiteur peut être un employeur, un organisme versant une rente AI ou AVS, une caisse de chômage – d'obliger toutes ces personnes à prélever la pension directement pour la verser au gardien des enfants.

Mais encore faut-il qu'un juge soit d'accord, encore faut-il que la personne puisse être attrapée. Il y a là une difficulté manifeste qui, malheureusement, ne devrait pas pouvoir être réglée par les invites de cette motion. En fait, il faudrait amener le Grand Conseil à retirer cet article qui dit que l'Etat est prioritaire pour le remboursement, car cela est contraire à la disposition de la LP (loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite) qui déclare prioritaire la créance alimentaire.

Quant à la deuxième invite qui demande d'octroyer un complément d'aide sociale, la loi sur l'aide sociale individuelle prévoit ce qu'on appelle le «CASI», le contrat d'aide sociale individuelle. Dans ce contrat, on ajoute toutes sortes de bonus pour les personnes respectant un certain nombre de dispositions. A mon avis, c'est dans ce cadre-là que les familles monoparentales peuvent obtenir quelque chose. A défaut, elles sont vivement invitées à devenir membre de l'association qui prend leur défense. Là, on leur expliquera comment procéder pour ne pas être dans la situation décrite dans les considérants.

Par conséquent, le groupe libéral ne votera pas cette motion.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Tout a été dit. La préopinante démocrate-chrétienne, M^{me} Carron-Cescato, a expliqué les considérants et les invites mieux que nous n'aurions pu le faire. Totalement en accord avec ces propos, le groupe de l'Union démocratique du centre ne votera pas cette motion.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 29 oui contre 28 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de la cohésion sociale est accepté par 36 oui contre 21 non.

4. Motion du 6 avril 2009 de MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Catherine Buchet-Harder, MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier et Roland Crot: «Pour une politique proactive en matière de sponsoring et de mécénat» (M-867)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'excellente qualité de la politique de recherche de sponsoring et de mécénat déjà menée par la Ville de Genève (Grand Théâtre, patinoire des Bastions, etc.);
- le fait que la crise financière et économique rend encore plus aléatoire le financement de divers projets publics, ou privés mais soutenus par la Ville (course de l'Escalade, Voix de fête, etc.), par des mécènes ou des sponsors;
- la loi (9863) du 15 novembre 2007 modifiant différentes lois fiscales (fiscalité des donations) permettant de déduire les dons effectués en faveur des institutions d'utilité publique jusqu'à 20% du revenu (au lieu des 5% déductibles auparavant pour les personnes physiques et 10% pour les personnes physiques);
- le caractère de plus en plus global des échanges tant économiques que culturels, ayant pour incidence que de plus en plus de mécènes ou de sponsors sont intéressés à offrir leur soutien par-delà les frontières;
- les exemples de politiques proactives menées en matière de sponsoring et de mécénat par d'autres villes (par exemple pour la rénovation de bâtiments historiques, comme en Italie);
- le fait que la Ville devra faire davantage d'économies afin de pouvoir maintenir une aide sociale qui va, en cette période de crise économique, concerner un nombre croissant de personnes;
- le fait que les intérêts de la dette, à eux seuls, continuent de grever le budget de la Ville à hauteur de plus de 60 millions de francs par année;
- l'utilisation croissante d'internet comme outil de travail, ce dans tous les domaines, particulièrement pour la recherche d'informations;
- le fait que la Ville est en train de refondre la structure et le design de son site internet,

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 6221.

Motion: politique proactive en matière de sponsoring

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mener une politique proactive et systématique de recherche de sponsors et de mécènes, par exemple en publiant sur internet (en plusieurs langues) les possibilités de soutien à divers événements, expositions, concerts, voire institutions (par exemple pour la restauration de bâtiments);
- de présenter au Conseil municipal la liste des prestations de la Ville en distinguant:
 - celles qui ne peuvent être financées que par l'impôt (par exemple la sécurité);
 - celles qui peuvent être financées, en partie, par l'usager (par exemple les piscines);
 - celles qui peuvent être financées, en partie, par des sponsors ou des mécènes (par exemple un événement);
- d'offrir des solutions permettant de privilégier les sponsorings à long terme, sur plusieurs saisons, cela afin de faciliter la planification budgétaire et de favoriser la pérennité des manifestations ou institutions concernées;
- de veiller, dans ce cadre, à la plus grande diversité possible de sponsorings, afin de protéger les manifestations ou institutions concernées pour les cas où l'un des sponsors se retirerait inopinément.

M. Yves de Matteis (Ve). J'aimerais d'emblée préciser que cette motion n'a pas pour but de mettre en cause la politique de la Ville de Genève en matière de sponsoring ou de recherche de mécènes. Cette politique – qui, je le rappelle, est soutenue par l'ensemble, ou en tout cas la majorité de ce plénum – a fait ses preuves, et je citerai ici rapidement quelques contributions de mécènes: plus de 30 millions de francs donnés par M. Gandur pour le projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire; 9 millions légués par M^{me} Lancoux permettant de cofinancer l'agrandissement du Musée d'ethnographie; plusieurs millions donnés par divers mécènes au Grand Théâtre de Genève, année après année; plusieurs millions donnés par la Fondation Hans Wilsdorf, finançant complètement la future passerelle aux Vernets, et à peu près 30 millions offerts par une fondation et permettant des travaux aux Conservatoire et Jardin botaniques. La liste est assez longue, je m'abstiendrai de la compléter.

Ces dizaines de millions de financement extérieur ont permis à la Ville de Genève soit de financer des projets qui n'auraient jamais pu voir le jour autrement, soit de financer des projets qui étaient de toute manière prévus, permettant ainsi à la Ville de faire des économies précieuses et, du coup, lui permettant de financer une politique sociale et écologique qu'elle n'aurait probablement pas eu les moyens de mener, ou en tout cas pas dans les mêmes proportions.

Motion: politique proactive en matière de sponsoring

Le but de cette motion n'est donc pas de mettre en cause cette politique en matière de sponsoring, mais bien plutôt de suggérer au Conseil administratif un outil supplémentaire très utile, à savoir l'internet, qui lui permettra d'être encore plus efficace dans ses recherches de fonds. En effet, en publiant sur l'internet une liste de projets à financer ou à sponsoriser – si possible en plusieurs langues – certains projets pourraient certainement être mieux financés et plus vite.

Je prends un exemple traité récemment en commission des arts et de la culture. Nous avons examiné une demande de financement supplémentaire pour compléter la fresque de Hans Erni qui orne le mur de l'ONU, de part et d'autre de l'entrée, à la place des Nations. Une offre de souscription a été publiée dans la presse locale et a eu des résultats assez décevants. Si une telle offre était publiée sur l'internet, et ce pour un coût nul, puisqu'il s'agit simplement d'introduire les données dans le site de la Ville, cela permettrait d'atteindre un public potentiel de plusieurs dizaines de millions de personnes. Peut-être qu'alors la Ville de Genève, avec ces aides supplémentaires, n'aurait même plus à financer le reste du projet. Peut-être même qu'un seul mécène intéressé à ce projet pourrait assurer à lui seul le complément de financement.

Pour ceux qui croient que l'internet est une solution illusoire en matière de sponsoring, je citerai juste la conversation que j'ai eue, il y a une année environ, avec un gérant de fortune qui, cherchant sur l'internet des possibilités de sponsoring ou de mécénat pour un de ses clients, avait introduit sur des moteurs de recherche les mots clés «Ville ou Canton de Genève, sponsoring, mécénat» et qui avait quasiment fait chou blanc. Il n'était tombé que sur les pages de l'OSR et du Grand Théâtre de Genève, sauf erreur, mais rien de plus. Il n'y a pas de pages sponsoring ou mécénat actuellement sur le site de la Ville de Genève, alors qu'on vient d'en créer un nouveau.

On le voit, il ne s'agit pas ici d'accroître la dépendance de la Ville aux sponsors ou aux mécènes, mais simplement de financer des projets qui, sinon, ne pourraient pas voir le jour, ou de trouver un financement supplémentaire permettant des économies. Pour toutes ces raisons, je vous recommande d'approuver cette motion qui ne pourra qu'améliorer les finances de la Ville de Genève.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). En préambule, j'ose affirmer qu'on oublie trop souvent que la richesse culturelle de notre Ville est due, pour une part notable, à des dons et des legs. Bien des rues et des places de notre cité portent le nom de Genevois ou d'étrangers qui ont voulu concrètement manifester leur attachement à notre Ville.

Motion: politique proactive en matière de sponsoring

Si aujourd'hui le mécénat n'a fort heureusement pas disparu, il a pris parfois une autre orientation que l'on dénomme sponsoring, anglicisme qui, contrairement au mécénat, est un parrainage impliquant un intérêt publicitaire.

Bien entendu, notre Ville doit s'efforcer de développer tant l'un que l'autre, car nous avons tout à y gagner. Permettez-moi de vous rappeler toutefois la votation du 27 septembre 2009 sur le parc Barton, car dans cette votation nous avons un exemple pertinent où l'autorité municipale a totalement contredit l'esprit de la motion qui nous est soumise.

En effet, un legs avait été assorti de conditions on ne peut plus claires, mais qui ont été allégrement violées par certains de ceux qui, aujourd'hui, voudraient encourager de futures donations. Peut-être pourrait-on commencer par simplement respecter les volontés des donateurs.

Tout cela mérite donc d'être évoqué en commission. C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre entrera en matière sur cette motion.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). En qualité de motionnaires, nous allons évidemment accepter ce texte, qui cerne bien les enjeux du partenariat public-privé ainsi que les avantages pour une collectivité publique d'y recourir. Ce texte va d'ailleurs bien au-delà de ce qu'on attend d'une proposition de motion, puisqu'il entre dans le détail des mesures à prendre et mêche, en quelque sorte, le travail demandé au Conseil administratif.

Outre les considérations techniques contenues dans les invites, il faut malheureusement bien admettre que les idées proposées ne se concrétiseront pas en deux coups de cuillère à pot. Obtenir de l'argent de sponsors et mécènes suppose un état d'esprit qu'il convient de cultiver encore et toujours, en s'inspirant aussi de ceux qui excellent en la matière, je pense notamment aux collectivités publiques anglo-saxonnes.

Par ailleurs, il conviendra aussi de maintenir un engagement fort de la Ville. L'argent appelle l'argent, c'est bien connu, et les quelques mécènes qu'il m'a été donné de rencontrer depuis mon engagement en politique étaient tous catégoriques sur cette condition. Les récents retraits de sponsors du Grand Théâtre illustrent malheureusement bien ce principe et nous, démocrates-chrétiens, à cet égard nous continuerons à être cohérents lors de nos votes dans cette enceinte. La crise ne doit pas nous décourager dans la quête du sponsoring et du mécénat et, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous accepterons cette motion.

M. Olivier Fiumelli (R). Tout vient d'être dit sur les qualités de cette motion. Elle a été signée par la plupart des groupes de ce Conseil municipal et elle rejoint

Motion: politique proactive en matière de sponsoring

tout à fait ce que nous disons depuis plusieurs années, à savoir qu'il faut tout faire pour favoriser la participation des privés à certains types d'événements qui s'y prêtent bien.

Nous apprécions tout particulièrement la deuxième invite qui propose vraiment de clarifier la notion de prestations – nous allons bientôt avoir un vrai budget par missions et prestations. Là, on nous précise quelles sont les missions essentielles de la Ville qui ne peuvent être financées que par l'impôt, celles qui peuvent être financées par les usagers et celles qui peuvent et devraient être financées par des sponsors ou des mécènes. Cette motion va donc tout à fait dans le sens de ce que nous préconisons depuis plusieurs années. Nous ne ferons pas la fine bouche et nous la voterons les doigts dans le nez...

M^{me} Renate Cornu (L). Le Parti libéral est particulièrement heureux qu'enfin le mécénat et le sponsoring soient à l'ordre du jour et qu'on se rende compte que n'importe quelle grande manifestation ou institution a besoin du soutien du secteur privé. Certes, il n'est pas évident de chercher des fonds privés, sachant que le fonctionnement est fort différent, entre le monde institutionnel que nous représentons et l'entreprise. Cependant, il est important que cette démarche soit encouragée et surtout qu'elle soit examinée dans ses moindres détails au niveau de sa mise en œuvre. Il est probablement nécessaire qu'une personne soit chargée d'une véritable mission en matière de sponsoring. En effet, chaque entreprise a sa culture propre qui demande à être connue. Ensuite, il s'agit aussi de connaître les barèmes et montants qu'on peut demander à une entreprise, à une fondation, à des organismes institutionnels, comme Pro Helvetia ou d'autres pour la culture. Il faut donc bien connaître le terrain pour s'aventurer là et pour enregistrer de véritables succès. Nous accepterons bien entendu cette motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 59 oui contre 1 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mener une politique proactive et systématique de recherche de sponsors et de mécènes, par exemple en publiant sur internet (en plusieurs langues) les possibilités de soutien à divers événements, expositions, concerts, voire institutions (par exemple pour la restauration de bâtiments);
- de présenter au Conseil municipal la liste des prestations de la Ville en distinguant:

Motion: parcage des deux-roues à la Jonction

- celles qui ne peuvent être financées que par l'impôt (par exemple la sécurité);
- celles qui peuvent être financées, en partie, par l'usager (par exemple les piscines);
- celles qui peuvent être financées, en partie, par des sponsors ou des mécènes (par exemple un événement);
- d'offrir des solutions permettant de privilégier les sponsorings à long terme, sur plusieurs saisons, cela afin de faciliter la planification budgétaire et de favoriser la pérennité des manifestations ou institutions concernées;
- de veiller, dans ce cadre, à la plus grande diversité possible de sponsorings, afin de protéger les manifestations ou institutions concernées pour les cas où l'un des sponsors se retirerait inopinément.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion du 21 avril 2009 de MM. Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Isabelle Brunier, Silvia Machado, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund: «Des places de parc supplémentaires pour les cycles et motocycles à la Jonction, secteur Vélodrome, Carl-Vogt, David-Dufour» (M-868)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le début des travaux d'aménagement secondaire du tram Cornavin-Onex-Bernez à la rue du Vélodrome et au boulevard Carl-Vogt;
- le manque de places couvertes pour les cycles et motocycles dans ce secteur;
- le non-respect de l'interdiction de parquer par des motocycles sous le passage couvert de la Bibliothèque municipale de la Jonction (bibliothèque des juniors);
- que ce passage couvert fait partie de l'itinéraire scolaire fléché du quartier de la Jonction;
- le risque d'incendie par le parcage de motocycles sous la bibliothèque des juniors;

¹ «Mémorial 166^e année»: Annonce, 6465.

- l’empiétement constant des trottoirs par des cycles et motocycles (secteur angle rue du Vélodrome et boulevard Carl-Vogt, rue et esplanade David-Dufour, boulevard Saint-Georges),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à aménager dans le cadre des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex des places de parc supplémentaires de cycles et motocycles selon les propositions suivantes:

- installation d’un râtelier à vélos sous le passage de la Bibliothèque de la Jonction;
- installation de places de parc supplémentaires de motocycles couvertes et non couvertes dans le secteur Carl-Vogt, Vélodrome;
- faire respecter par les agents de sécurité municipaux l’interdiction de parquer des motocycles sous le passage couvert de la Bibliothèque municipale de la Jonction.

M. Christophe Buemi (S). Depuis le dépôt de cette motion le 21 avril 2009, il y a donc plus d’une année, la situation ne s’est pas améliorée. Force est de constater que dans ce secteur, avec les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), la situation est devenue chaotique. Il y a aujourd’hui un cruel manque de places de parc pour vélos et scooters, tant à l’angle du boulevard Carl-Vogt qu’à la rue du Vélodrome, ou sur l’esplanade David-Dufour. Là, la situation est anarchique tous les jours, et même les employés de l’Etat ne respectent pas la signalisation élémentaire d’interdiction de parquer!

Avant que cette motion arrive devant ce plénum aujourd’hui, il y a déjà eu plusieurs interventions orales de ma part auprès du Conseil administratif. Je dois remercier ici Pierre Maudet, qui a écrit une lettre à l’Etat pour faire avancer la cause. On a noté quelques petits frémissements au sein de la police judiciaire, et moins de vélos et scooters appartenant à ce personnel se trouvent en situation fautive. Par contre, les employés du Département des constructions et des technologies de l’information (DCTI), eux, ne respectent toujours pas la signalisation en place. Evidemment, cela pose aussi un problème pour l’ensemble des habitants du quartier.

Dans les invites, nous demandons donc d’installer un râtelier à vélos sous le passage couvert de la Bibliothèque de la Jonction. Il faut savoir que passablement de scooters se parquent sous ce passage, qui se trouve juste en dessous de la bibliothèque des enfants. Je ne vous ferai pas un dessin et je ne dramatiserai pas non plus, mais cette situation est intolérable. L’interdiction de parquer tient à des raisons évidentes de sécurité – je pense aux incendies qui pourraient se propager à la bibliothèque. Dès lors, afin de faire avancer rapidement cette affaire, afin que le Conseil administratif fasse enfin respecter la loi sur le domaine privé de la Ville

comme sur le domaine public, et qu'il puisse relancer l'Etat concernant l'esplanade David-Dufour, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Jacques Baud (HP). Je ne parlerai que du boulevard Carl-Vogt, puisque j'y habite et que c'est là où les habitants me demandent d'intervenir. Sur les trottoirs de ce boulevard, des centaines de vélos et de motos sont garés, et c'est une aberration. Il faut agir, mais je sais que ce n'est pas facile.

Nous avons voulu une ville avec des vélos et sans voiture, mais nous n'avons rien fait pour les cyclistes, à part quelques voies cyclables. Pour le reste, on n'en a rien eu à cirer, c'est la vérité, de même que pour les scooters. Tout est fait pour parquer les voitures, mais rien n'est prévu pour les vélos et les scooters. Au boulevard Carl-Vogt, il y a un parking à vélos vers Uni Mail et un autre vers le poste de police, c'est donc très insuffisant, et c'est pareil pour toutes les rues adjacentes. Il faudra donc réfléchir à cela, se pencher sérieusement sur le sujet et agir rapidement avant qu'il n'y ait un accident.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (58 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à aménager dans le cadre des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex des places de parc supplémentaires de cycles et motocycles selon les propositions suivantes:

- installation d'un râtelier à vélos sous le passage de la Bibliothèque de la Jonction;
- installation de places de parc supplémentaires de motocycles couvertes et non couvertes dans le secteur Carl-Vogt, Vélodrome;
- faire respecter par les agents de sécurité municipaux l'interdiction de parquer des motocycles sous le passage couvert de la Bibliothèque municipale de la Jonction.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Résolution: encourager fiscalement les investissements
liés aux économies d'énergie dans les bâtiments

6. Résolution du 6 avril 2009 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon et Florence Kraft-Babel: «Politique de relance par l'investissement dans le bâtiment: le joker vert» (R-119)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- le souci de la Ville de préserver l'environnement;
- le fait que le chauffage représente une part prépondérante des dépenses d'énergie en ville et également une part prépondérante des sources de pollution;
- que la possibilité la plus immédiate d'économiser de l'énergie est d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments;
- que cette isolation contribuerait aussi à résoudre les problèmes phoniques pour les habitants des appartements concernés;
- que cette mise à niveau des bâtiments implique des investissements considérables de la part des propriétaires;
- que ceux-ci ne profiteraient pas des réductions de consommation d'énergie puisque celles-ci sont à la charge des locataires;
- que les locataires seraient intéressés à voir leurs logements mieux isolés et à économiser ainsi de l'énergie et, par conséquent, à voir diminuer leurs charges;
- que les bâtiments ainsi isolés gagneraient de la valeur vénale, ce qui serait à l'avantage des propriétaires;
- que l'investissement dans des chauffages modernes ou dans de l'énergie renouvelable permettrait également de diminuer la consommation d'énergie fossile;
- que l'intérêt de faire ces investissements le plus vite possible est renforcé par le fait qu'ils permettraient de lutter contre la crise économique,

le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat de mettre sur pied, en collaboration avec le Conseil administratif, des mesures fiscales permettant à la Ville de:

- renoncer à la perception des impôts municipaux sur les propriétaires entreprenant des travaux d'isolation ou de modernisation écologique des installations

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 6221.

Résolution: encourager fiscalement les investissements
liés aux économies d'énergie dans les bâtiments

de chauffage de leurs immeubles, à concurrence du montant de ces investissements;

- profiter de la mesure identique votée par le Canton pour isoler le plus rapidement possible les immeubles dont la Ville est propriétaire.

M. Alexis Barbey (L). Après le grand succès de mon intervention de tout à l'heure, je me prépare à renouveler l'exploit, mais cette fois-ci pour parler d'un sujet qui, à tort, n'est pas considéré comme typiquement libéral, à savoir la réduction des consommations d'énergie, en particulier de l'énergie fossile.

Tout le monde sait dans cette enceinte que, s'il est possible de réduire la consommation des véhicules ou des industries, la grande source d'économie en matière d'énergie fossile, ces prochaines années, réside dans la limitation de la déperdition d'énergie dans les bâtiments. De nos jours, les bâtiments sont essentiellement chauffés au mazout ou au gaz et ces moyens de chauffage fonctionnent à satisfaction du point de vue du rendement. Malheureusement, énormément de cette énergie se perd dans la nature, en raison du manque d'isolation des bâtiments, en particulier pour les parties vitrées.

Ce que proposent les libéraux est simple. Plutôt que de pénaliser ceux qui ne font pas le maximum pour préserver l'énergie et qui sont déjà pénalisés du fait qu'ils dépensent davantage en mazout ou en gaz, il convient d'encourager les gens à prendre des mesures pour économiser l'énergie, c'est-à-dire à procéder à une isolation thermique des bâtiments. Ceux qui font cet effort, qui participent à l'effort collectif dans ce domaine, devraient voir leur investissement compensé franc pour franc.

L'idée a déjà été utilisée assez largement par M. Pagani, dans différentes opérations pilotes qui visaient non seulement les économies d'énergie, mais aussi sa production, que ce soit par des cellules photovoltaïques ou d'autres systèmes. Ici, nous visons principalement la possibilité d'économiser l'énergie en isolant davantage les bâtiments et en évitant que la chaleur produite par les générateurs thermiques se disperse dans l'atmosphère. L'idée est d'encourager les propriétaires immobiliers à entreprendre des investissements qui pourraient être rentabilisés d'autant plus rapidement qu'ils leur permettraient d'économiser des impôts.

Enfin, comme il est de coutume ici de lier les questions de pollution de l'air et du bruit, je relèverai que, très souvent, l'isolation thermique entraîne également une isolation phonique des bâtiments. En encourageant l'une on encourage l'autre: cette perspective d'économiser des impôts permettrait donc à la communauté de répondre à deux préoccupations à la fois. Voilà pourquoi les libéraux vous proposent d'accepter cette résolution et de la renvoyer au Conseil administratif.

Résolution: encourager fiscalement les investissements
liés aux économies d'énergie dans les bâtiments*Préconsultation*

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je me prononcerai d'abord sur la motion précédente M-868. Excusez-moi de ne pas avoir pris position tout à l'heure. Je fais mienne la demande de mettre des épingles à vélos dans le passage sous la Bibliothèque municipale de la Jonction. Le Service du génie civil, chargé d'installer ces épingles à vélos dans l'espace public, va le faire rapidement.

En ce qui concerne la résolution R-119, nous la recevrons avec plaisir, dans la mesure où elle va tout à fait dans le sens que nous avons déterminé, s'agissant des économies d'énergie. Toutefois, il ne faut pas se précipiter et bien réfléchir à toutes les économies à faire en la matière. Comme je le répète souvent, nous avons en tout cas 30% d'économies à réaliser immédiatement, et nous l'avons montré avec le changement des ampoules sur tous les luminaires en ville de Genève. Ensuite, nous pouvons envisager de nous pencher sur de nouvelles technologies. En effet, le piège dans lequel il ne faut pas tomber est celui de l'installation systématique des cellules photovoltaïques et des pompes à chaleur. Sachant que chaque pompe à chaleur installée consomme de l'électricité, au final, cela veut dire construction de centrale nucléaire.

Or, nous n'en voulons pas. Nous essayons donc de réfléchir de manière globale, sur l'ensemble d'un bâtiment. Ainsi, dans l'expérience que nous menons à la rue de la Cité-de-la-Corderie, nous avons prévu des cellules photovoltaïques, une pompe à chaleur, l'isolation du bâtiment et, en plus, des puits canadiens qui cherchent l'énergie dans le sol. Tout cela nous évite de consommer de l'électricité générée par de l'énergie fossile, pétrole ou gaz, ou de l'énergie nucléaire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, notre point de vue à ce sujet.

M. Alexandre Chevalier (L). Après les quelques explications du maire, le groupe libéral se rend compte que cette résolution mérite une discussion plus large et plus approfondie. Nous demandons donc son renvoi à la commission Agenda 21.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). J'ai bien entendu que le maire faisait sienne cette résolution. Toutefois, les groupes de l'Alternative ne sont pas favorables à ce texte. S'agissant de la première invite, nous pensons que c'est un ancien combat, puisqu'il y a eu depuis une votation cantonale. Mais vous savez aussi que des députés, notamment socialistes, réfléchissent au lancement d'une initiative liée à la loi sur l'énergie. D'ailleurs, nous ne doutons pas que nous aurons l'appui des autres partis de gauche, s'agissant de la répercussion des coûts sur les loyers. Je ne vais pas lancer ici le débat, puisqu'il a déjà eu lieu au niveau

Résolution: encourager fiscalement les investissements
liés aux économies d'énergie dans les bâtiments

cantonal, mais nous restons convaincus qu'on ne peut pas répercuter les coûts sur les locataires. C'est une position qui a été largement développée par le parti que je représente, mais pas seulement.

En Ville, nous devons isoler nos bâtiments, c'est une volonté que nous partageons comme vous tous dans cette enceinte. Nous avons d'ailleurs bénéficié des subsides de la Confédération pour l'assainissement énergétique des bâtiments. En revanche, nous ne pouvons pas approuver un projet qui fait supporter les coûts aux locataires, sachant que lorsque des baisses de loyers étaient possibles – notamment en raison de la baisse du taux hypothécaire – ces baisses n'ont jamais été répercutées, sauf dans les cas où les locataires ont contesté.

En l'occurrence, nous pensons que l'assainissement des bâtiments profite tant aux propriétaires qu'aux locataires, puisqu'un immeuble bien entretenu prend de la valeur sur le marché immobilier. En conséquence de quoi, les travaux ont largement le temps d'être rentabilisés par les loyers et, à long terme, par la valeur de l'immeuble.

M. Robert Pattaroni (DC). Dans la version de la résolution que nous avons reçue, il n'est pas indiqué que les locataires devraient supporter une hausse de loyer. Alors, y a-t-il deux versions du texte, Madame la présidente? Cela dit, je sais qu'il est difficile pour certains milieux de l'Alternative d'accepter qu'en échange de certains avantages il y ait des compensations...

Il est clair que ce qui nous est proposé ici doit être discuté. S'agissant du renvoi de la résolution en commission Agenda 21, celle-ci ne devra pas oublier d'aborder l'aspect financier. En effet, comme certains l'ont déjà fait remarquer, il n'est pas évident de diminuer les impôts municipaux. Si cette solution de diminution des impôts ne pouvait pas être envisagée, il y a d'autres compensations possibles.

Pour notre part, nous savons que certains milieux de l'Alternative ne veulent pas prendre en compte l'aspect économique. Mais il est regrettable que des partis gouvernementaux ne puissent comprendre que, pour une bonne gestion et le bien-être de la population, il faut tenir un raisonnement économique. Dans les pays qui nous entourent, on a vu la gauche refuser de prendre en compte ces éléments, et puis un jour arrive où cela lui revient à la figure, comme un sifflet à dix... Je demande donc à nos collègues de réfléchir avant de dire non, ou pour le moins de s'abstenir.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Malgré ce que nous venons d'entendre, nous refuserons quand même cette résolution, comme l'a annoncé la préopinante de l'Alternative.

Résolution: encourager fiscalement les investissements
liés aux économies d'énergie dans les bâtiments

J'interviens au nom des Verts pour préciser que nous étions favorables à la loi sur l'énergie, contrairement à nos camarades, et que cette résolution devient caduque, puisque la loi a été acceptée. Il y aura une répercussion des rénovations sur les loyers, mais les locataires la récupéreront par le biais des diminutions de charges. Nous ne comprenons donc pas pourquoi il faudrait aller plus loin, aider encore plus les propriétaires privés et demander que la Ville se prive de cet impôt. Finalement, cela revient à dire que la Ville doit aider les propriétaires à rénover leurs biens. Je rappelle juste qu'un propriétaire a l'obligation d'entretenir son immeuble. Les améliorations allant dans le sens de l'écologie et du développement durable, les travaux d'isolation, devraient dorénavant faire partie de l'entretien normal d'un immeuble.

Cette résolution, à notre avis, est donc caduque et, en plus, irréalisable. Elle demande trop d'aide de la collectivité. Ce d'autant que de nombreux fonds subventionnent déjà les travaux, lorsque c'est nécessaire. Nous ne voyons pas pourquoi la Ville aiderait des propriétaires privés dont l'immeuble bénéficierait ensuite d'une plus-value faite sur le dos des contribuables.

M. Pascal Rubeli (UDC). De même que la Ville intervient sur ses immeubles grâce aux investissements en matière d'assainissement OPAir et OPB, il s'agit ici d'inciter certains propriétaires privés à prendre une décision, en échange d'une contrepartie financière. Il n'est pas du tout prouvé que cela se répercutera sur les loyers. Pour le savoir, il faudra renvoyer cette résolution en commission Agenda 21 et écouter autant les propriétaires que les locataires, qui nous diront très certainement par leurs associations ce qu'ils entendent faire.

Cette résolution vise à inciter les propriétaires à faire ces investissements, cela grâce à une diminution d'impôts que, pour notre part, nous demandons depuis assez longtemps avec la baisse du centime additionnel. Nous pensons donc raisonnable de renvoyer cette résolution en commission, d'écouter les milieux concernés, de voir de quoi il retourne et de trouver une solution qui permette à tout le monde d'être satisfait et de remplir les obligations légales en la matière.

M. Olivier Fiumelli (R). Je n'allongerai pas inutilement. Je constate que les résolutionnaires demandent le renvoi de leur texte à la commission Agenda 21, renvoi soutenu par le magistrat. Effectivement, ce texte n'est pas parfait, mais il a le mérite de poser le doigt sur la vraie question. Aujourd'hui, les véritables économies en matière d'énergie résident dans l'assainissement des bâtiments. Les radicaux acceptent donc le renvoi de la résolution à la commission Agenda 21, afin de l'étudier de manière plus approfondie.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je prends la parole pour répondre à M. Pattaroni concernant le raisonnement économique. Je voudrais le rassurer en disant que des mesures très concrètes existent déjà pour encourager les propriétaires à adopter le système Minergie à haute performance énergétique. En effet, il est possible aujourd'hui d'augmenter de 10% l'épaisseur de son immeuble en compensation du fait d'installer Minergie. Cela veut dire construire un étage de plus, dans le cas d'une densité habituelle. L'encouragement existe donc bel et bien, puisqu'un étage de plus signifie des logements en plus à mettre en location. C'est là une mesure qui existe déjà dans l'appareil législatif actuel.

Mise aux voix, la résolution est refusée par 34 non contre 32 oui.

7. Motion du 13 mai 2009 de M^{mes} Maria Pérez, Sarah Klopmann, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, MM. Gérard Deshusses et Mathias Buschbeck: «Pour une police respectueuse de nos traditions sécuritaires, réhabilitons le Morgenstern» (M-871)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que nos anciens garantissaient l'ordre public avec talent et efficacité;
- que les républiques et cantons ont toujours assuré l'ordre et la sécurité sur la voie publique;
- que ces valeurs sont le fondement même de notre conscience helvétique;
- que, pour ce faire, nous avons toujours fait appel à notre propre génie;
- que le Taser, produit étranger à notre culture, a caractère d'intrus dans notre politique de défense;
- qu'il est temps en cette période de crise d'apporter un soutien au secteur industriel déjà durement touché,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour équiper l'ensemble des polices municipales et cantonales de Morgenstern en lieu et place du Taser impropre et non patriote;
- de mettre en place des cours de formation permettant d'assurer l'usage adéquat d'un outil à l'efficacité reconnue.

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 6999.

Motion: améliorer la qualité de vie des personnes handicapées

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, nos travaux prennent tellement de temps que le contenu de cette motion est maintenant vide de sens; c'est la raison pour laquelle nous la retirons.

La présidente. Merci, Monsieur Deshusses. Il est pris acte de ce retrait.

8. Motion du 18 mai 2009 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, M^{mes} Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung, Alexandra Rys, Maria Casares, Martine Sumi, Marie-France Spielmann, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Georges Queloz, Armand Schweingruber et Pascal Rubeli: «Personnes handicapées: pour une meilleure qualité de vie» (M-872)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le fait que le handicap concerne environ 10% de la population et la presque totalité des personnes du 3^e ou du 4^e âge (handicaps sensoriels, physiques, etc.), soit donc, directement ou indirectement, à terme, presque chacun et chacune d'entre nous;
- les initiatives prises par plusieurs conseillers administratifs (département de la culture: projet d'adaptation des 51 bâtiments gérés par le département, en collaboration avec le département des constructions et de l'aménagement, le projet «Genève accessible» d'Antoni Abad; département de la cohésion sociale: document «Villes amies des aînés»; département de l'environnement urbain et de la sécurité: adaptation du site Internet de la Ville pour les personnes handicapées de la vue);
- le fait que le discours de législature du Conseil administratif mentionne spécifiquement «La lutte contre la marginalisation (...) des personnes âgées» et le fait de vouloir se «préoccuper davantage de l'intégration des personnes handicapées»;
- le fait, au plan cantonal, que la totalité des partis de l'Entente et de l'Alternative se soient exprimés en faveur de l'initiative populaire «Droits égaux pour

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 7214.

Motion: améliorer la qualité de vie des personnes handicapées

les personnes handicapées», qui, en 2003, a été plébiscitée par la population du canton de Genève (devant le Jura et le Tessin);

- la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (K 1 36), votée à l'unanimité du Grand Conseil;
- la loi cantonale sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) (9865);
- le fait que de nombreux cantons ont déjà saisi plusieurs opportunités d'organiser des forums ou de mettre sur pied des instances pouvant servir de plate-forme permettant à toutes les parties prenantes d'aborder le thème du handicap;
- l'entrée en vigueur, il y a plus d'une année (le 3 mai 2008), de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui a été signée par 139 pays dont tous les pays entourant la Suisse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aborder, en collaboration avec d'autres autorités politiques (municipales, cantonales, etc.), le thème du handicap dans le cadre d'une conférence, d'un colloque, d'un débat ou d'assises pouvant servir de plate-forme aux diverses parties prenantes ou instances concernées directement ou indirectement par le thème du handicap (experts, responsables politiques, syndicats, universitaires, personnes travaillant dans le domaine, ou représentants d'institutions, associations, etc.);
- à la suite de cette conférence, de proposer, en commun avec les instances organisatrices et personnes participant à l'événement, un plan d'actions (programme, bonnes pratiques, services) afin d'évaluer les besoins et d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans tous les domaines concernés (travail, logement, transport, emploi, sports, loisirs et culture, etc.).

M. Yves de Matteis (Ve). Je serai bref, puisque tous les groupes, de gauche et de droite, ont signé cette motion. En fait, la population des personnes handicapées est probablement la plus précarisée et la plus vulnérable de toutes. Il suffit de penser aux difficultés qu'une personne handicapée peut rencontrer, dès la crèche, à l'école, lors de la recherche d'un emploi, qui peut être très compliquée. Cela sans parler de la personne handicapée qui vit dans un établissement médico-social (EMS), la vieillesse s'ajoutant encore au handicap.

Chaque jour, certains gestes qui, pour nous, sont des plus habituels et normaux, représentent un véritable défi pour une personne handicapée. Le simple fait de se lever de son lit, de prendre une douche, de s'habiller, peut présenter des

Motion: améliorer la qualité de vie des personnes handicapées

difficultés quasiment insolubles sans aide extérieure. Et je passe sur le fait de faire un repas, de sortir de son immeuble, d'aller dans une salle de spectacle ou autres, si rien n'a été prévu.

Cette motion concerne 10% de la population, c'est-à-dire une minorité relativement importante. Mais c'est surtout une minorité particulière dans le sens où, contrairement à d'autres minorités – ethniques, religieuses, sexuelles – nous sommes à peu près tous destinés à en faire partie un jour. En effet, nous serons tous plus ou moins handicapés de la vue, de l'ouïe, nous aurons tous des problèmes de mobilité, si nous avons la chance d'arriver à un âge avancé.

Cette motion a pour but de faire s'asseoir autour d'une table toutes les parties prenantes à la thématique du handicap ou des situations de handicap, afin de réfléchir et de chercher des solutions pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées. Par rapport aux pays du Nord, la Suisse est en retard sur ce thème, même si certains départements de notre Ville – ils sont mentionnés dans la motion – ont fait des progrès en matière de structures pour les personnes handicapées.

Préconsultation

M. Armand Schweingruber (L). Il n'y a pas besoin d'ajouter grand-chose. L'énumération des considérants justifie cette motion de façon absolument évidente. Quant aux invites, elles ont le mérite de relier la réflexion à l'action. Elles s'expriment en termes généraux, mais c'est précisément le rôle d'un Conseil municipal comme le nôtre de donner des impulsions à bon escient. L'application pratique concerne évidemment l'exécutif et les services spécialisés. Cela pour dire que le groupe libéral, comme sans doute les autres groupes ici présents, votera cette motion avec conviction.

M^{me} Odette Saez (DC). Je n'ajouterais rien sur le handicap, car cela prendrait un certain temps. Pour le Parti démocrate-chrétien, des assises sur le handicap seraient particulièrement bénéfiques et plus adéquates qu'une simple conférence. Une simple conférence n'a souvent qu'un impact minime, particulièrement sur ce sujet, car généralement le citoyen lambda préfère éviter cette problématique. Un plan d'action découlant de ces assises permettrait à chacun de se familiariser avec le handicap, qui en général, si petit soit-il, suscite de la crainte par méconnaissance. Vous l'avez compris, le Parti démocrate-chrétien votera cette motion et demande son renvoi à la commission de la cohésion sociale.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Motion: améliorer la qualité de vie des personnes handicapées

Mis aux voix, son renvoi en commission de la cohésion sociale est refusé par 31 non contre 30 oui.

La présidente. Cette motion sera donc renvoyée au Conseil administratif.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’aborder, en collaboration avec d’autres autorités politiques (municipales, cantonales, etc.), le thème du handicap dans le cadre d’une conférence, d’un colloque, d’un débat ou d’assises pouvant servir de plate-forme aux diverses parties prenantes ou instances concernées directement ou indirectement par le thème du handicap (experts, responsables politiques, syndicats, universitaires, personnes travaillant dans le domaine, ou représentants d’institutions, associations, etc.);
- à la suite de cette conférence, de proposer, en commun avec les instances organisatrices et personnes participant à l’événement, un plan d’actions (programme, bonnes pratiques, services) afin d’évaluer les besoins et d’améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans tous les domaines concernés (travail, logement, transport, emploi, sports, loisirs et culture, etc.).

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. Nous passons au point suivant, soit la motion M-874 intitulée «Le succès n’a pas de prix, mais il a un budget et des comptes transparents (bains des Pâquis)»... Monsieur Fiumelli, vous avez la parole.

M. Olivier Fiumelli (R). Madame la présidente, au nom des motionnaires, je demande le report de cette motion à la deuxième session du mois de juin, soit les 28 et 29 juin, cela pour deux raisons. La première, c’est que le rapport de la commission des finances sur l’audit des bains, qui arrive à peu près aux mêmes conclusions que la motion, sera traité à la deuxième session du mois de juin. La deuxième raison, c’est que le Conseil administratif, d’après la presse, a avancé

Motion: politique de soutien aux événements sportifs populaires

dans ses négociations avec les responsables des bains des Pâquis. Discuter ce soir sans que le magistrat en charge soit présent n'aurait pas beaucoup de sens.

Mis aux voix, le report de la motion M-874 à la deuxième session du mois de juin est accepté par 40 oui contre 21 non.

9. Motion du 10 juin 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Edgar Bordier, Grégory Baud, M^{mes} Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Pour une politique lisible en matière de soutien public aux événements sportifs populaires» (M-877)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les conclusions du rapport «Politique cantonale du sport à Genève» de Santi Wibowo, 2005;
- le rôle primaire de la Ville de Genève dans le domaine sportif à Genève;
- les difficultés récurrentes rencontrées pour l'organisation d'événements sportifs populaires en zone urbaine à Genève;
- l'annulation du triathlon international de Genève en 2009;
- l'absence d'étape complète du Tour de Romandie cycliste à Genève en 2009;
- le risque de voir le marathon de Genève et son semi-marathon disparaître une deuxième fois – après la mort du marathon international de Genève (MIG), dans les années 1980;
- l'absence d'une politique claire de soutien cantonale ou municipale aux manifestations sportives populaires, en dépit de la loi sur l'encouragement aux sports (LESports) B 6 15, du 13 septembre 1984;
- le fait que la commission cantonale des sports n'ait pas été convoquée pendant toute la législature, alors qu'elle constitue le lieu idéal de concertation entre Canton, communes et milieux sportifs;
- la nécessité, pour ce type d'événements, d'une coordination entre la Ville et l'Etat en matière de sécurité, de logistique et de transports,

¹ Annoncée, 312.

Motion: politique de soutien aux événements sportifs populaires

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un plan de promotion des différents événements sportifs populaires soutenus par la Ville de Genève ou destinés à l'être, de manière à fixer les conditions du soutien public à ce type de manifestation et à améliorer la coordination avec les autorités cantonales en la matière.

M. Simon Brandt (R). Cette motion avait été déposée dans un esprit clair à l'époque, il y a onze mois, au moment où de nombreuses manifestations sportives étaient mises en danger par le conflit Ville-Canton mais également par l'étrange manque d'implication de Manuel Tornare dans les dossiers clés. Entre-temps, heureusement, nous avons pu voir de bons retours de manivelle, comme le mois dernier quand M. Tornare a annoncé qu'en collaboration avec le Canton il allait sauver le marathon de Genève.

Il n'en demeure pas moins que la collaboration Ville-Canton et l'implication de la Ville dans certains grands événements sportifs laissent clairement à désirer. Cela met en danger la compétence qu'a la Ville de Genève de gérer les sports, conformément à la Constitution qui donne aux communes cette responsabilité. Il est ainsi regrettable de voir la plus grande commune du canton risquer de laisser s'échapper des projets d'envergure, ou de ne pas pouvoir les attirer, pour d'aussi mauvaises raisons.

Certes, M. Tornare nous dira qu'il a financé le Concours hippique international, mais on pouvait encore faire mieux. Je ne réouvrirai pas ici le débat sur le Genève-Servette Hockey Club, mais à voir la manière dont a été géré le dossier on est en droit de s'interroger et, surtout, de réclamer des comptes au responsable du département.

Le groupe radical propose donc de renvoyer la motion directement au Conseil administratif, sans passer en commission. Dans cette déclaration d'intention, nous demandons au conseiller administratif quel est son plan, comment il compte gérer à l'avenir l'accueil, la promotion et la gestion des différents événements sportifs populaires, et surtout quelles sont, d'après lui, les conditions du soutien public auxdits événements. Sur quelle base le Conseil administratif décide-t-il actuellement de soutenir ou non tel ou tel événement? Pour le moment, on ne le sait pas, cela semble relever du seul bon vouloir du magistrat. Personnellement, je suis intéressé à savoir pour quelle raison il décide de soutenir ou non tel événement, car la politique actuelle de la Ville de Genève ne me paraît pas relever d'une vision d'ensemble et réfléchie desdits dossiers. Mesdames et Messieurs, nous demandons donc le renvoi de cette motion au Conseil administratif pour qu'un état des lieux et un positionnement politique puissent être fournis par le magistrat Manuel Tornare.

Motion: politique de soutien aux événements sportifs populaires

M^{me} Christiane Olivier (S). Madame la présidente, en premier lieu, je demande que cette motion soit reportée à la prochaine séance, étant donné que le principal intéressé, M. Tornare, n'est pas présent. Comme il y a une demande de renvoi direct au Conseil administratif, je trouverais opportun que le conseiller administratif puisse se prononcer sur ce texte. Je souhaite, Madame la présidente, que vous mettiez au vote le report de cette motion à la séance prochaine.

La présidente. Madame Olivier, vous déposez là une motion d'ordre que je vais faire voter. Auparavant, je passe la parole à M. Brandt.

M. Simon Brandt (R). Madame la présidente, je crois rêver... Il y a cinq minutes, le groupe socialiste a refusé de repousser la motion M-874 alors que le magistrat concerné n'était pas là. Et là, parce que c'est M. Tornare qui est absent, il faudrait reporter notre motion!

Je n'ai aucun problème avec les reports, mais je demande un peu de cohérence. Soit on repousse systématiquement tous les points quand on le demande, soit on n'en reporte aucun. Mais décider qu'ici on reporte et que là non, ce n'est juste pas crédible!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je crois que les cas de figure sont différents. Tout à l'heure, le report de la motion M-874 a été demandé dès le début. En revanche, ici, nous avons déjà abordé le sujet et, à mon avis, nous devons traiter cette motion M-877 jusqu'au bout.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral refusera cette motion d'ordre. Nous avons entamé le débat et nous irons jusqu'au bout. Il n'y a pas de raison de faire deux poids deux mesures pour la majorité et les socialistes en particulier. Nous refuserons cette motion d'ordre.

Mis aux voix, le report de la motion est refusé par 41 non contre 15 oui.

La présidente. Nous poursuivons donc le débat. J'ouvre le tour de préconsultation et je passe la parole à M^{me} Saez.

Motion: politique de soutien aux événements sportifs populaires

Préconsultation

M^{me} Odette Saez (DC). Il est vrai que plusieurs événements sportifs cités dans la motion ont été annulés. Je voudrais en citer un particulièrement, qui était vraiment un fleuron pour les milieux concernés, à savoir le Bol d'or de la pétanque. Cet événement a été annulé.

Il faut reconnaître que le magistrat a souvent pris langue, ces derniers temps, avec le Canton pour essayer de construire quelque chose au niveau sportif. Le Parti démocrate-chrétien acceptera cette motion, afin de pouvoir en discuter avec le magistrat. Au départ, nous voulions renvoyer cette motion en commission de la jeunesse et des sports, mais nous rejoindrons le préopinant radical et nous la renverrons directement au Conseil administratif.

M^{me} Christiane Olivier (S). A la séance précédente, la droite a demandé au Parti socialiste de retirer la motion M-860, parce que beaucoup de choses s'étaient passées entre-temps. Là, je crois que le Parti radical aurait été bien inspiré de retirer également cette motion M-877. En effet, la lecture des considérants déjà nous interpelle. Premièrement, je m'étonne que l'un des partis majoritaires au sein du Grand Conseil puisse parler de «l'absence d'une politique claire de soutien cantonale». Deuxièmement, un autre considérant fait état du «fait que la commission cantonale des sports n'ait pas été convoquée». Là, je ne vois pas quel est le rapport avec le Conseil municipal... De même, je m'étonne aussi qu'on parle du «risque de voir le marathon de Genève et son semi-marathon disparaître», alors qu'il a précisément eu lieu! Je fais aussi référence, et cela a été souligné, au soutien apporté au Concours hippique international.

Aussi, je me suis interrogée sur le but de cette motion et sur la raison pour laquelle elle avait été rédigée de cette manière. Et j'ai eu la réponse, Mesdames et Messieurs: ce texte est exactement un copié-collé de la motion M 1892 déposée au Grand Conseil le 26 mai 2009! Les radicaux auraient pu modifier un tant soit peu le texte et parler de l'absence de politique municipale plutôt que de l'absence de politique cantonale! Dans l'exposé des motifs rédigé par le groupe radical au Grand Conseil, il était dit, je cite: «Aujourd'hui, le Conseil d'Etat n'a pas de stratégie permettant d'identifier quel type de manifestations sportives en zone urbaine il entend soutenir. Pourtant, même si la politique du sport relève en grande partie de la Ville de Genève, les contraintes qui pèsent sur ce type d'événement relèvent essentiellement de la compétence cantonale, à savoir sécurité, fermeture de route, limitation de trafic des Transports publics genevois, etc. (...) Il appartiendrait ensuite au Conseil d'Etat, de manière périodique et sur préavis de la Commission cantonale des sports, d'attribuer ces catégories à chaque événement avec le Conseil administratif de la Ville de Genève.»

Alors, c'est bien de reprendre au niveau municipal des motions déposées au niveau cantonal, mais encore faudrait-il les adapter! S'il est de bonne guerre de mettre en cause le magistrat municipal, M. Tornare, parce qu'il est socialiste, il y aurait aussi de quoi s'interroger sur la politique cantonale en matière de sports, lorsqu'elle était en main de M. Muller. Pour notre part, nous n'avons jamais entendu parler de soutien au sport et aux manifestations sportives, lorsque le dossier était géré par M. Muller.

En plus, les motionnaires devraient se tenir au courant des choses qui se passent... En effet, suite à cette motion déposée au Grand Conseil le 26 mai 2009, un rapport a été déposé le 18 mars 2010. Le Conseil d'Etat, dans un communiqué du 26 mai 2010, dit: «Dans sa réponse à une motion intitulée «Pour une politique lisible en matière de soutien public aux événements sportifs populaires en milieu urbain», le Conseil d'Etat indique qu'il a pris connaissance du rapport (...) L'une des principales propositions soumises à l'Etat et à la Ville de Genève par les auteurs du rapport consisterait à créer une fondation de droit privé, majoritairement contrôlée par les pouvoirs publics, qui interviendrait comme interface entre les organisateurs et les autorités.»

Alors, je le répète, nous sommes dans l'année des hannetons et il est de bonne guerre de mettre en cause le magistrat qui s'occupe des sports. Mais, après le Forum des sports organisé au mois de novembre, toute une série de conclusions ont été rédigées, dans un rapport de commissaires externes, qui mettent justement en exergue la collaboration qu'il doit y avoir entre l'Etat et le Canton. Par conséquent, puisque l'Etat et la Ville ont pris cette initiative, cette motion restera sans suite. Vous pouvez la renvoyer au Conseil administratif: celui-ci vous fournira exactement les mêmes réponses que je viens de vous donner, à savoir qu'il est en concertation avec l'Etat. Puisque votre propre groupe au Grand Conseil reconnaît qu'une des responsabilités et des compétences revient au Canton, puisque le Conseil administratif travaille là-dessus, essayons, pour le bien de tous et surtout du sport, de privilégier une bonne communication entre l'Etat, les communes et la Ville de Genève! (*Applaudissements.*)

M. Olivier Tauxe (UDC). Certains des points abordés dans les considérants de cette motion ne sont pas dénués d'intérêt. Il n'est pas inutile d'avoir rappelé que des manifestations susceptibles d'avoir lieu dans notre Ville ont été soit annulées, soit totalement ignorées par cette dernière. On peut comprendre la déception de nombreux sportifs – dont certains dans cet hémicycle – qu'ils soient sportifs amateurs ou sportifs d'élite, ainsi que la réaction de nos collègues motionnaires. Il nous paraît dès lors utile que cela fasse l'objet d'information, de clarification, voire de discussion avec le magistrat concerné et absent ce soir. Pour l'Union démocratique du centre, la demande est pleinement justifiée; nous soutiendrons donc le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Motion: politique de soutien aux événements sportifs populaires

M. Alexandre Chevalier (L). Tout d'abord, Madame la présidente, vous transmettez nos félicitations à M^{me} Olivier, devenue la sixième conseillère administrative en Ville de Genève, ce dont le groupe libéral n'était pas au courant jusqu'à ce soir.

Cela étant dit, redevenons sérieux! Cette motion demande simplement un état des lieux concernant les manifestations sportives en Ville de Genève. Très honnêtement, c'est peu demander au magistrat socialiste – absent ce soir – de nous faire le point sur ce qui se passe, car la politique du coup par coup, l'absence de vision globale en matière sportive devient une habitude en Ville de Genève. Le groupe radical a donc déposé cette motion, il y a bientôt une année, pour avoir un éclairage sur le monde du sport aujourd'hui.

Faut-il rappeler au groupe socialiste que c'est un peu grâce au magistrat, mais surtout grâce au centre et à la droite que le concours hippique a pu être soutenu par une subvention votée par le Conseil municipal? Ce n'est pas la majorité à laquelle appartient le magistrat Tornare, mais bien la droite qui a voté cette subvention. Depuis longtemps, les libéraux et les radicaux, mais aussi l'Entente et la droite élargie, votent en faveur du sport d'élite et de compétition dans ce Conseil municipal. Force est de rappeler que le groupe libéral a réussi à rallier l'unanimité de la commission de la jeunesse et des sports – je le dis en tant que président de la commission – autour de deux motions libérales sur l'aide aux sportifs d'élite et le sport-études pour les enfants habitant en Ville de Genève.

Cela étant, pour revenir à la présente motion, celle-ci mérite une réponse et non pas l'omerta souhaitée par le groupe socialiste, qui voudrait cacher sa politique voyant qu'elle est sans résultat!

M. Simon Brandt (R). En préambule, je voudrais remercier M^{me} Olivier, qui nous félicite en fait de nous coordonner avec le groupe radical du Grand Conseil... Je lui rappellerai que, tout à l'heure, il y a eu une demi-heure de débat sur la modification de la LARPA, où le groupe socialiste nous a fait une logorrhée verbale scandalisée, alors que ladite mesure avait été votée par les députés socialistes au Grand Conseil! Donc, s'agissant des leçons de coordination, je répondrai que, pour notre part, nous estimons que les débats doivent avoir lieu à la fois au niveau cantonal et municipal. Contrairement au groupe socialiste, nous, groupe radical, n'avons pas de problème de coordination avec le groupe cantonal. Au contraire, nous nous concertons et nous préparons les sujets ensemble, afin d'avoir plus de poids politique.

Maintenant, je voudrais prendre les considérants un par un. Au passage, je souligne – mais M^{me} Olivier le sait très bien – que nous ne votons pas les considérants, mais uniquement les invites. De plus, que le débat ait lieu au niveau can-

Motion: politique de soutien aux événements sportifs populaires

tonal ou municipal, les considérants sur le sujet restent évidemment les mêmes. S'agissant du rapport cité au premier considérant, l'avez-vous lu, Madame Olivier? Ce rapport dit en substance que l'absence de coordination entre la Ville et le Canton pose de gros problèmes pour l'accueil des événements sportifs, et que la Ville de Genève, en tant que plus grande commune – c'est le deuxième considérant – a un rôle pionnier pour tout ce qui est sportif à Genève.

Le troisième considérant parle «des difficultés récurrentes rencontrées pour l'organisation d'événements sportifs populaires en zone urbaine à Genève». Je peux faire la liste de toutes les bêtises commises en matière de sport ces dernières années, par exemple lorsque André Hediger a refusé au groupe Anschutz, alors propriétaire du Genève-Servette Hockey Club, la possibilité de construire une nouvelle patinoire, au motif qu'on ne voulait pas du sport business à Genève. Je peux aussi rappeler, en lien avec le Servette Football Club, que M. Hediger, à la tête de la Fondation du stade de Genève, a tout sauf correctement rempli son mandat. Et je pourrais continuer... (*Protestations.*) Quant au considérant sur l'absence d'étape complète du Tour de Romandie cycliste à Genève en 2009, je constate qu'en 2010 il n'y a toujours pas d'étape à Genève et que M. Tornare est incapable de nous dire quand le tour reviendra dans notre ville.

En l'occurrence, de quoi avez-vous peur, Mesdames et Messieurs? Par cette motion, nous demandons à M. Tornare un plan de promotion des différents événements sportifs populaires et qu'il nous fixe les conditions de ce soutien. Nous lui demandons une information, mais avez-vous peur de la transparence? Est-ce à dire que M. Tornare n'a aucun plan en matière sportive à Genève, qu'il prend ses décisions au petit bonheur la chance, ici oui, ici non? En refusant cette motion, c'est ce que vous laissez entendre.

Alors, de deux choses l'une: ou M. Tornare a un bilan et il ne doit pas avoir peur de nous le présenter. Ou il n'a pas de bilan et vous refusez cette motion pour cacher les errements de votre majorité. Vous ferez comme vous voulez, et les gens jugeront. Sur d'autres dossiers, notamment celui du Genève-Servette Hockey Club, la population a déjà jugé: vous n'êtes pas crédibles!

Mise aux voix, la motion est acceptée par 40 oui contre 19 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un plan de promotion des différents événements sportifs populaires soutenus par la Ville de Genève ou destinés à l'être, de manière à fixer les conditions du soutien

public à ce type de manifestation et à améliorer la coordination avec les autorités cantonales en la matière.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Résolution du 9 juin 2009 de M^{mes} Catherine Buchet-Harder, Sophie Kuster, MM. Jacques Baud, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe, Gilbert Schreyer et Sylvain Clavel: «Pour le respect de nos valeurs (collégiennes insultées par des musulmans)» (R-122)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que Genève, par ses traditions d'accueil et d'ouverture, doit être et rester une ville de tolérance;
- que, par son caractère international et la nature des organisations hôtes qui y sont installées, notre cité ne peut montrer aucune faiblesse dans le maintien et la défense des libertés qui caractérisent notre société;
- que des faits récents n'expriment pas le caractère de laïcité propre à notre société et auquel nous demeurons tous attachés;
- que ces faits trahissent la montée d'une nouvelle forme d'intolérance incompatible avec nos usages;
- qu'une attitude ferme et résolue doit démontrer notre volonté de ne faire aucune concession à cette nouvelle intolérance,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre, en accord avec les autorités cantonales, afin que les faits choquants qui se sont déroulés récemment dans notre ville (Petit-Saconnex) et dont la presse s'est fait l'écho ne puissent plus se reproduire.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, en préambule et afin de prévenir tout procès d'intention que d'aucuns ne manqueront pas de m'intenter – de bonne ou mauvaise foi – souffrez que je vous rappelle les principes qui sous-tendent la résolution de l'Union démocratique du centre.

¹ Annoncée et motion d'ordre, 178.

La laïcité, c'est l'autonomie de la sphère civile et politique par rapport à la sphère religieuse, mais non par rapport à la morale. D'où l'impérieuse nécessité de l'éducation, en particulier de l'éducation morale. Les racines chrétiennes de l'Europe sont avant tout des repères spirituels et moraux.

La laïcité garantit aussi la liberté de conscience. Chacun doit pouvoir manifester sa conviction et sa religion, toutefois dans le respect de l'ordre légal et public. Les outrances et les atteintes à la liberté d'autrui sont condamnables.

Il aura donc fallu un an pour que soit enfin évoqué dans ce Conseil un fait d'une gravité certaine qui a ému de nombreux concitoyens et habitants de notre Ville et de notre République et canton.

Le 10 juin 2009, ce Conseil municipal a refusé le traitement en urgence de cette résolution, urgence qui ne visait qu'à ce que des mesures soient prises en vue de la rentrée scolaire de septembre.

Faut-il vous rappeler que les agissements rapportés par la presse le 16 mai 2009 avaient eu lieu le vendredi 3 avril 2009, soit six semaines auparavant? Faut-il vous rappeler que le monde politique genevois, dans un lourd silence gêné, s'est efforcé de parler d'autre chose, laissant sans suite un événement qui devrait avoir pour le moins troublé tous ceux qui aiment à évoquer Genève, ville de la Croix-Rouge, Genève, ville de la tolérance, Genève, ville des droits de l'homme?

Depuis, les compétences de la Ville en matière d'ordre et de tranquillité publique ont été étendues.

La sérénité doit régner dans les établissements scolaires et à leurs abords, ce que «des» fidèles et non pas «les» fidèles ont ignoré en quittant leur lieu de culte. Ce comportement vis-à-vis de jeunes filles mineures est non seulement inacceptable, mais totalement incompatible avec notre ordre légal et les principes fondamentaux de notre société.

Notre Conseil ne saurait, sous quelque prétexte que ce soit, rester indifférent à des événements choquants pour la population et traumatisants pour celles qui les ont subis. C'est pourquoi il doit agir dans la mesure de ses possibilités, en invitant ceux qui peuvent agir à tout mettre en œuvre pour que jamais plus de tels actes ne se reproduisent.

Quant à nous, nous sommes certains que le Conseil administratif saura faire prendre conscience à ses interlocuteurs de la gravité objective des actes commis et de la juste réprobation qu'ils appellent.

Souvenons-nous que le seuil que nous ne devons en aucun cas dépasser, c'est lorsque la tolérance des uns profite à l'intolérance des autres. Toute autre attitude face à ce problème ne serait qu'une remise en question des acquis du siècle des Lumières, que nos autorités se plaisent à rappeler dans leurs discours et qu'elles ont aujourd'hui la possibilité et le devoir de concrétiser par des actes. J'ai dit.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste, tout comme l'Alternative pour laquelle je parle en ce moment, est attaché aux valeurs de notre Ville, de notre pays et, plus largement, aux valeurs traditionnelles de nos Etats. Oui, bien sûr, nous tenons au respect des droits de l'homme. Oui, nous tenons à notre esprit de tolérance, ici à Genève et dans notre pays. Oui, nous tenons aussi à nos traditions d'accueil et d'ouverture au monde. Nous tenons en fait à l'esprit de Genève. Mais ce soir, Mesdames et Messieurs, nous ne voulons pas accepter de mettre en exergue un événement isolé.

Cet incident, aussi regrettable soit-il, n'est qu'un incident, qui ne s'est pas répété. Pour l'Alternative, il n'y a pas lieu de prendre des mesures particulières ni de légiférer. Nous ne sommes pas comme un président voisin qui, sitôt que le quotidien offre quelque incident, demande qu'une loi soit édictée, loi qui ensuite n'est jamais appliquée... Nous regrettons ce qui s'est passé, cela est contraire à l'esprit de Genève, mais pour nous, encore une fois, il s'agit d'un incident, qui ne s'est pas reproduit.

M. Georges Breguet (Ve). Le groupe des Verts, comme probablement l'ensemble des participants à cette assemblée, ne peut que regretter de pareils incidents. Dans notre ordre juridique, ces situations peuvent être réglées par la voie légale, par notre système judiciaire, qui permet de porter plainte lorsqu'on est injurié, de réagir comme nos lois le permettent.

Par contre, quand on utilise un incident de ce type pour faire de la propagande, là, je trouve que la coupe est pleine! Quelle aurait été la réaction de notre salle si un groupe avait déposé une résolution intitulée: «Pour le respect de nos valeurs (collégiens sodomisés par des catholiques)»? Vous imaginez le tollé qu'aurait provoqué ce genre de phrase! Nous refusons qu'on utilise ce type de faits regrettables, et qui méritent d'être punis quand la loi le permet, pour jeter de l'huile sur le feu. C'est pourquoi le groupe des Verts, à l'unanimité, rejettera cette résolution.

M^{me} Danièle Magnin (L). Dans cette affaire éminemment regrettable, il faut d'abord souligner que des excuses ont été présentées et qu'effectivement le cas ne s'est pas reproduit. Nous vivons dans un pays où l'égalité entre hommes et femmes est consacrée par l'article 8 de la Constitution fédérale – même si nos constituants, au niveau cantonal, n'ont apparemment pas voulu reprendre cette disposition. Ensuite, la laïcité doit prévaloir, et c'est là quelque chose qui demeure. Enfin, nous avons un arsenal de lois bien suffisant pour permettre de réprimer les comportements d'agressivité, ici à l'égard de jeunes filles, ce qui est

tout particulièrement écœurant. Nous n'avons donc pas besoin de dispositions supplémentaires. Raison pour laquelle le groupe libéral s'opposera à ce projet de résolution.

M^{me} Odette Saez (DC). Dans un esprit de tolérance et d'apaisement, et vu que, dans ce cas précis, les parties se sont parlé par l'intermédiaire des directions d'établissement, nous souhaitons qu'on ne mette pas de l'huile sur le feu. Le Parti démocrate-chrétien refusera cette résolution et vous appelle, Mesdames et Messieurs, à faire de même.

M^{me} Patricia Richard (R). Le groupe radical relève que c'est un incident unique et que, visiblement, les choses ont été mises à plat. Pour nous, il n'y a pas lieu de jeter de l'huile sur le feu et nous rejeterons donc cette résolution.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je prends acte de l'hypocrisie de cette assemblée. Je n'ai ni attaqué ni discriminé un groupe religieux quelconque. Par contre, certains devraient retourner leur langue dans leur bouche avant de s'exprimer. J'ai entendu que des excuses auraient été présentées et j'aimerais bien savoir par qui et à qui... Pour ma part, ce que je sais, c'est que le Département de l'instruction publique, respectivement la Direction de l'enseignement secondaire a dû inviter le directeur de l'établissement concerné à prendre langue avec les représentants du lieu de culte incriminé.

Ce dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est du respect de l'ordre public. Dans notre République et canton, quand bien même les lois Carteret ne sont plus appliquées, le port du costume ecclésiastique, la tenue de processions ou d'autres actes religieux sur la voie publique sont strictement interdits. Sachant que depuis le 1^{er} janvier 2010 la police municipale a des compétences élargies, j'ai simplement demandé l'application de la loi – je n'ai pas demandé de nouvelle loi. Quand on sait que, le vendredi, un certain nombre de choses peuvent être énoncées dans un lieu tel que la mosquée du Petit-Saconnex, on imagine qu'à la sortie la présence visible d'un uniforme pourrait peut-être rappeler au bon comportement ceux qui ont tendance à s'oublier. Je n'ai pas parlé d'autre chose, mais comme je l'ai déjà dit il y a une année, quand on veut faire l'ange on fait la bête!

Mis aux voix, la résolution est refusée par 51 non contre 6 oui.

11. Motion du 23 juin 2009 de M^{mes} Salika Wenger, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg: «Pas d'argent public pour les principaux complices des escroqueries planétaires de la haute finance internationale» (M-878)¹.

PROJET DE MOTION

Vu les faillites retentissantes (Enron, Parmalat, Worldcom, Lehmann Brothers, Madoff, etc.) qui ont ébranlé la haute finance internationale ces dernières années;

vu l'impact de ces faillites sur l'économie réelle;

vu le rôle essentiel d'information neutre et indépendante que les agences de notation devrait jouer dans le système financier international;

vu que les sociétés susmentionnées ne se sont vu dégrader par les agences de notation qu'après que des informations alarmantes ont paru dans les médias;

vu la note AAA accordée aux Etats-Unis d'Amérique dont la dette publique astronomique fait courir un réel danger à l'économie mondiale après la crise des «subprimes»;

vu la perte de crédibilité de ces agences de notation qui en découle;

vu que depuis quelques années la Ville de Genève participe au programme d'une agence de notation;

vu la réponse de la Ville de Genève à la question écrite QE-111 «Quel tarif pour Standard & Poor's»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de cesser immédiatement toute relation commerciale avec les agences de notation, qui n'ont fait que montrer leur incompétence et leur inutilité;
- de participer à toute initiative visant à créer une agence de notation réellement indépendante et neutre financée uniquement avec des fonds publics.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je regrette que mon développement sur ce sujet soit bien moins important que la culpabilité des agences de notation dans ce qui se passe aujourd'hui en Europe... Dans cette motion, nous nous occupons d'un sujet qui dépasse un peu nos compétences, encore que... Je rappelle que la Ville de Genève est notée A++ – elle a de la chance! – par une des trois agences de

¹ Annoncée, 699.

notation, contrairement au Canton qui est noté A+. Nous faisons figure de très bons élèves, à savoir que nous respectons à peu près toutes les règles, règles non dites et obscures qui sont celles des agences de notation. Et, comme nous sommes de bons élèves, nous en profitons pour nous élever contre ce qui se passe aujourd'hui avec lesdites agences.

Genève est une ville riche et n'a en tout cas pas besoin de recevoir des leçons de gestion de la part de sociétés dont on ne sait rien, dont les critères sont plus qu'opaques et qui, en plus, ont commis un certain nombre d'erreurs. Qu'elles ne soient soumises à aucune règle et qu'elles-mêmes édictent les règles qui les intéressent, c'est déjà plus qu'anti-démocratique. Mais, là, nous avons carrément affaire à une dictature des agences de notation. Il suffit de voir ce qui s'est passé en Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal, mais pas seulement. Ainsi, dans les considérants, nous avons cité des entreprises qui bénéficiaient de très bonnes notations avant la crise et pour lesquelles personne n'a rien vu venir, pas même les agences de notation! Je parle de Lehmann Brothers, de Madoff, d'Enron: toutes ces boîtes ont fait faillite, alors qu'elles étaient très bien notées. Les Etats-Unis, qui ont 1600 milliards de dollars de dette, sont notés AAA. C'est dire qu'on peut avoir quelques doutes...

Nous nous posons donc la question de savoir, d'une part, à quoi servent ces agences de notation et, d'autre part, s'il ne serait pas opportun pour la Ville de sortir du système, de sortir de ces agences qui ont si bien noté certaines entreprises – et là je ne parle même pas des banques, bien contentes d'avoir pu bénéficier des fonds publics et qui continuent à spéculer avec l'argent des citoyens contribuables! Je sais que cela va faire réagir les libéraux, toujours est-il que nous sommes encore dans une crise gravissime, dont nous ne savons pas quand nous allons sortir.

Aujourd'hui, la planète entière s'aplatit devant les agences de notation. Mais vous semble-t-il légitime que les collectivités publiques dépendent de sociétés privées qui sont à la fois juge et partie, qui définissent elles-mêmes leurs propres règles, règles dont personne ne sait rien? Je regrette, je ne crois pas qu'il soit opportun ni légitime que des collectivités publiques entrent dans cette dynamique. D'ailleurs, il suffit de voir ce qui s'est passé en Grèce, en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans tous les pays notés par ces agences!

Le propos de notre motion est donc de sortir de ce système et de rejoindre peut-être l'Europe, qui projette de créer une agence indépendante. Ce serait quand même intéressant, sachant que l'avantage, versus le désavantage de l'agence de notation, c'est que celui qui est noté est celui qui paie! Intéressant... Nous avons vu à quoi cela a abouti. Certes, la droite va monter sur ses grands chevaux pour nous expliquer à quel point le système est merveilleux. Mais elle devra aussi nous expliquer comment nous en sommes arrivés à cette crise financière, qui a déclen-

ché une crise de l'économie réelle, une crise sociale d'une gravité sans précédent, tout cela parce que les agences de notation ont trop bien fait leur travail... En effet, il semble que lesdites agences ne travaillent qu'en faveur des spéculateurs, qui continuent à faire de l'argent, à la hausse et à la baisse.

Mesdames et Messieurs, si les agences de notation sont nécessaires, faisons en sorte qu'une d'entre elles soit totalement indépendante, non pas de ses clients, mais des institutions qu'elle est censée évaluer. Nous espérons que cette assemblée renverra cette motion à la commission des finances

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). A leur lecture, différents éléments de cette motion suscitent, pour le moins, un certain étonnement.

D'abord, l'expression d'«escroquerie planétaire» n'est peut-être pas la plus adéquate, car elle suggère clairement que l'agence de notation partenaire de la Ville fait partie des complices de ces escrocs, qu'elle en serait même l'un des principaux. Est-ce vraiment le cas? Les auteurs de cette motion peuvent-ils le démontrer? Si ce n'est le cas, leur texte n'est-il pas à la limite de la diffamation?

Par ailleurs, la seconde demande porte sur une participation de la Ville à la création d'une nouvelle agence de notation, aux frais des contribuables, bien évidemment! Est-ce bien le rôle d'une commune suisse que de participer à une telle initiative et de se lancer dans la création d'une telle entreprise avec, comme le précise le projet de motion, les fonds publics, c'est-à-dire les impôts des contribuables genevois qui s'en acquittent? Pour l'Union démocratique du centre, la réponse est aussi négative que la proposition est farfelue.

La seule question qui pourrait être posée est de savoir si les relations que la Ville entretient avec une telle agence correspondent à nos besoins, et si les avantages retirés sont à la mesure des dépenses consenties. Lors de l'examen du budget, le sujet pourra au besoin être clarifié. S'il devait alors apparaître que nous payons pour une prestation inutile sans que le Conseil administratif s'en soit alarmé, il serait temps d'intervenir.

Dès lors, nous refuserons donc d'entrer en matière sur cet objet.

M. Adrien Genecand (R). Tout d'abord, nous regrettons que M^{me} Salerno, ministre en charge des finances, ne soit pas là ce soir, elle qui a l'habitude de se pavaner en expliquant, dans les journaux, à quel point la note de la Ville de Genève est excellente, et cela grâce à elle...

Pour notre part, groupe radical, nous avons une certaine légitimité sur ce sujet, puisque nous avons demandé, à l'époque, combien nous coûtait la cotation de la dette de la Ville de Genève. Face au raccourci un peu simpliste fait par le groupe A gauche toute!, je voudrais reposer le cadre d'une notation sollicitée auprès d'une agence comme Standard & Poor's.

En l'occurrence, l'objectif de la notation est simplement de pouvoir vendre notre dette. Dans votre magnifique pays, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, vous pensez que vous pouvez sans autre creuser la dette, et c'est pourquoi vous prenez un malin plaisir à dépenser sans compter... Mais vous n'avez toujours pas compris – peut-être reviendrez-vous un jour à de meilleurs sentiments – que des fonds de pension et d'autres grandes institutions achètent des obligations Ville de Genève, ce qui nous permet d'avoir une dette. Voilà pourquoi nous devons avoir une notation. Les caisses de pension, les fonds étatiques ou privés se servent de ces notations qui montrent qu'a priori tel ou tel débiteur est solvable. C'est le cas de la CAP, la caisse de retraite du personnel de la Ville.

Alors, on pourrait décider – ce serait certainement une première en matière économique – de renoncer à la notation, en pensant qu'à la prochaine échéance on arrivera à replacer toute la dette, et cela sans note! Mais il faut savoir que de nombreux fonds de pension – dont la CAP – ont des contraintes en termes de rating minimum et que, sans notation, ces fonds ne pourront plus acheter de notre dette. Restera alors à trouver assez d'investisseurs prêts à l'acheter. Je dois dire que l'hypothèse d'un défaut de paiement de la Ville de Genève qui nous obligerait à couper massivement dans les dépenses en cours d'année m'intéresse... Ce scénario est assez intéressant pour être vécu. Ensuite, on reviendra sans doute à de meilleurs sentiments, on sollicitera une nouvelle notation et on vendra de la dette en urgence, ce qui nous coûtera évidemment très cher. Mesdames et Messieurs, à ce moment-là, vous pourrez compter sur nous pour dénoncer vos errements en matière de finances et dire combien ils nous auront coûté. L'intérêt sur notre dette sera si élevé que vous regretterez alors de devoir couper dans les prestations, dont les prestations sociales...

Encore une fois, avec cette motion, vous choisissez la mauvaise cible. Vous vous attaquez à la forme, en l'occurrence aux agences de notation, plutôt qu'au contenu. Ceux que vous dénoncez ont certes fait des malversations, mais certainement pas les agences de notation, et les problèmes sont bien plus profonds que la note AAA de telle ou telle entité.

M. Alexandre Chevalier (L). Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Wenger que la situation prêterait à rire si nous étions dans un cénacle privé, dans une discussion autour de quelques verres... Mais, ici, ce débat surréaliste ne fait pas rire le groupe libéral! Voilà dix minutes que nous discutons d'un sujet

ayant peu de chose à voir avec la Ville de Genève, au cours d'une séance supplémentaire qui coûte des deniers aux contribuables de la Ville!

Cela étant, je voudrais relever que, si des gens ont abusé du système au travers d'une escroquerie, comme cela a été révélé dans les cas en question, les agences de notation ont, quant à elles, un rôle d'indicateur. Avec cette motion, on confond tout et M^{me} Wenger se permet d'abuser de l'argent public pour nous faire un discours purement électoraliste et populiste sur la fameuse crise dont elle nous rebat les oreilles. Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, elle nous décrit une situation digne de Charles Dickens. Pour ma part, j'aimerais bien qu'on traite dans cette enceinte les sujets qui préoccupent les habitants de la ville de Genève, et ce n'est pas le cas ici.

Au-delà des arguments techniques et du raisonnement par l'absurde d'Adrien Genecand en réponse à cette motion absurde – dont on voit bien quelles conséquences financières elle aurait pour la Ville – le groupe libéral vous demande, Mesdames et Messieurs, de limiter ce débat au strict minimum. Arrêtons de perdre de l'argent, et cela très concrètement, sur un sujet qui n'est pas un sujet municipal!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste renverra cette motion à la commission des finances. Je pense qu'ainsi chacun aura le loisir de s'exprimer de manière un peu plus sereine et structurée. En effet, même si j'ai apprécié sous certains aspects le développement fait par M. Adrien Genecand, le groupe socialiste ne peut pas entendre l'argument selon lequel nous représentons des partis qui dépensent sans compter. Je rappelle que la majorité Alternative au pouvoir a réussi à diminuer la dette de la Ville. Quand bien même vous avez cité M^{me} Salerno de manière abusive et très cavalière, c'est bel et bien sous sa responsabilité que la dette a diminué. Je pense qu'il n'est pas très élégant de se livrer à ce genre d'attaque...

Enfin, s'agissant des errements en matière de finances, nous pourrions en discuter. S'il y a des doutes sur l'utilité des agences de notation, ou en tout cas s'il faut clarifier certains aspects, lever toute ambiguïté, répondre aux questions, nous pourrions le faire en commission des finances. Le propos de M^{me} Wenger n'était pas de tenir un discours à la Dickens, comme le disait le préopinant, mais de souligner qu'il y a une crise. Car c'est vrai, des gens la vivent au quotidien, perdent leur emploi, et cela à répétition. Ce qui s'est passé au niveau mondial a des répercussions dans la vie des gens. Ce n'est pas un roman pour nous faire pleurer dans cette enceinte: c'est la réalité quotidienne des personnes qui vivent dans notre ville. Tous les événements sont liés et c'est pourquoi le groupe socialiste renverra cette motion en commission des finances, afin de poser le débat avec un peu plus de calme.

M. Adrien Genecand (R). Je voudrais compléter ma première intervention. Tout d'abord, je répondrai à M^{me} Valiquer Grecuccio que, pour moi, un magistrat en charge des finances n'a pas à s'attribuer les bons résultats qu'il présente. En effet, c'est bel et bien aux habitants et aux entreprises qui paient des impôts que nous devons ces résultats, et certainement pas à la gestion du magistrat, à moins qu'il sous-évalue les chiffres de son département. De mémoire, cela ne me semble pas être le cas du département des finances et du logement...

Deuxièmement, Mesdames et Messieurs, vous pouvez effectivement renvoyer cette motion à la commission des finances. Ce renvoi vous permettra, quand vous auditionnerez M^{me} Salerno et les représentants des agences de notation, de recevoir un petit cours sur la gestion de la dette, sur sa formation, comment on la vend et, à cet égard, à quoi servent les notations!

M. Rémy Pagani, maire. Puisque ma collègue Sandrine Salerno n'est pas présente, je me permets, en tant que maire de la Ville de Genève encore pour quelques heures, de répondre notamment à M. Genecand. Je crois que M. Genecand est un peu jeune pour savoir à quel point les processus dans lesquels nous sommes engagés au niveau mondial peuvent donner tort à ceux qui ont pourtant appris leur leçon comme de bons élèves! Ils se font malheureusement avoir, faute de posséder l'expérience de la cupidité humaine, cupidité qui pousse, par exemple, des financiers à se regrouper et à lancer la cavalerie contre des Etats, alors même que, quelque temps auparavant, ils se félicitaient que l'Etat vienne à leur secours! Ils mobilisent la cavalerie internationale pour spéculer contre ces Etats et faire encore plus d'argent, dans des processus spéculatifs au demeurant toujours renouvelés, comme sait le faire le capitalisme. J'appelle donc M. Genecand à engranger un peu plus d'expérience, avant de donner des leçons.

Cela étant, au niveau des faits, Mesdames et Messieurs, je vous réponds que nous n'avons pas de dette, mais des objectifs. L'un des objectifs que l'Alternative a défini au moment de la signature de l'accord de législature était effectivement de réduire la dette dans la mesure du possible. Nous n'en avons pas fait un dogme, mais nous avons résorbé une partie de la dette, qui était de 1,7 milliard et qui est aujourd'hui de 1,3 milliard. C'était un des objectifs de l'Alternative et je me félicite que nous l'ayons atteint, dans la mesure de nos moyens, en plus de tout ce que nous avons entrepris, notamment pour resserrer les mailles du filet social.

Pour préciser mon propos, je prétends même que nous n'avons pas de dette, et c'est d'ailleurs pourquoi nous sommes notés A++. Nous devrions même avoir une note plus élevée, puisqu'en fait nous payons chaque année 41 millions au titre du service de la dette, alors que les revenus de l'ensemble de notre parc immobilier sont de l'ordre de 75 à 85 millions. Mesdames et Messieurs, quel financier, ou qui dans nos familles aujourd'hui peut dire que ses avoirs immobiliers lui per-

mettent de couvrir deux fois – deux fois! – les intérêts de sa dette? Certes, je vous accorde que la conjoncture peut changer et que les intérêts peuvent augmenter, mais nous avons de la marge, et cela y compris grâce aux exécutifs de droite avant nous. Les Conseils administratifs qui se sont succédé, dans un positionnement rigoureux et intelligent, ont compris que, pour que la Ville de Genève résiste aux tempêtes, elle devait avoir un patrimoine immobilier qui assure des revenus à la municipalité.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense qu'il faut rester raisonnable, ne pas lancer d'anathèmes et comprendre la logique du système capitaliste, qui laisse à la cupidité toutes les stratégies possibles. Nous ne sommes que des nains par rapport à ces stratégies mondiales qui sont utilisées pour lancer des opérations de piratage, de flibuste contre certains Etats, y compris, le cas échéant, contre notre municipalité! (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Genecand, puisque vous avez été mis en cause, je vous donne la parole... (*Protestations.*) Monsieur Genecand, intervenez, je vous prie!

M. Adrien Genecand (R). J'ai bien entendu la leçon que m'a donnée M. le maire et je l'en remercie. Il a effectivement souligné mon inexpérience, mais je ne savais pas qu'il avait longtemps travaillé dans une banque ni qu'il avait une grande connaissance du système financier... (*Protestations et remarques.*) Mesdames et Messieurs, je note qu'effectivement nous n'avons pas tous reçu la même éducation dans cette salle!

En tout cas, si vous aviez écouté mon propos – mais l'écoute n'est pas votre point fort ce soir! – vous auriez relevé que j'ai posé quelques questions. Je ne suis pas favorable à cette motion, mais j'ai dit qu'il y aurait un intérêt à l'étudier en commission des finances. J'ai en revanche émis des doutes face au raisonnement des motionnaires. J'en émets aussi face à celui de M. le maire, qui aurait pu réfléchir avant de me faire la leçon. Mais il est effectivement très facile, quand on est à l'exécutif, de donner une leçon au jeune blanc-bec que je suis, alors même que je n'étais pas parti sur de mauvaises intentions. Mais enfin j'ai pris note...

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 39 non contre 23 oui (1 abstention).

12. Motion du 16 septembre 2009 de MM. Rémy Burri, Simon Brandt, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Edgar Bordier, Salvatore Vitanza, M^{mes} Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Pour une réouverture rapide du Restaurant du Parc des Eaux-Vives» (M-879)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les informations parues uniquement dans la presse;
- la fermeture annoncée du Restaurant du Parc des Eaux-Vives le 30 septembre 2009;
- la réduction de l'activité de ce lieu aux banquets et aux services hôteliers des chambres d'hôtes;
- la perte d'un haut lieu de la gastronomie genevoise;
- les crédits et les dépassements de crédits de la Ville de Genève engagés pour la rénovation et la construction de ce lieu;
- les hésitations récurrentes de la Gérance immobilière municipale pour la relocation des locaux commerciaux;
- la nécessité et la possibilité de renforcer les recettes non fiscales pour équilibrer les budgets de la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de remettre immédiatement en location le Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs, nous avons déjà abordé ce sujet au mois de septembre 2009, lorsque nous avons appris que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives allait fermer. Nous pensions qu'il était urgent d'intervenir et de permettre à la magistrature en charge des biens de la Ville de Genève d'anticiper et d'éviter que ces locaux restent vides sur la durée. Nous avons d'ailleurs proposé de traiter cette motion M-879 en urgence, mais cela avait été refusé au motif que le bail allait être renouvelé de façon imminente.

Aujourd'hui, nous sommes six mois plus tard et ces locaux ne sont toujours pas occupés. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que des millions, y compris de gros dépassements de crédits, ont été investis dans ce lieu public. Or force est de constater qu'on n'arrive pas à retrouver un rendement et un retour sur investissement, parce qu'il y a effectivement des problèmes pour que le bail soit renouvelé dans des conditions adéquates.

¹ Annoncée et motion d'ordre, 1463.

Motion: réouverture du Restaurant du Parc des Eaux-Vives

Je vous invite à renvoyer sans délai cette motion au Conseil administratif, afin qu'il mette ce bien en location le plus rapidement possible.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). Pour le groupe socialiste, il ne fait pas de doute que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives est un des soucis de notre magistrate, M^{me} Sandrine Salerno, et qu'elle s'en occupe régulièrement de manière à sortir de ce guêpier. Mais il va de soi qu'une motion de plus ne peut que l'encourager à faire les choses au mieux. Nous ne voyons pas de raison de refuser cette motion et nous accepterons de la renvoyer directement au Conseil administratif. Cela dit, nous sommes convaincus que M^{me} Sandrine Salerno pourrait tout aussi bien faire sans...

M. Jacques Hämmerli (UDC). A notre connaissance, le Parc des Eaux-Vives n'est pas fermé. Preuve en est la publicité figurant dans l'*Assiette genevoise 2010* qui énumère: «Brasserie, Restaurant gastronomique, salons privés, chambres d'hôtel».

Le rapport de gestion du Conseil administratif pour l'année 2009 n'évoque pas non plus d'intention quant à des modifications du contrat de gestion entre la Ville et Swissôtel Management AG au-delà du 31 décembre 2009, date à laquelle le contrat pourrait avoir été considéré comme non prolongé, selon les termes de l'article 18 dudit contrat.

C'est pourquoi, l'Union démocratique du centre se bornera à demander au Conseil administratif de renseigner notre Conseil de manière exhaustive sur les circonstances qui modifient le rendement de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, puisque ce dernier en est une composante.

A cet effet, j'ai déposé sur votre bureau, Madame la présidente, un projet d'amendement modifiant l'invite, qui devient:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de *lui faire un rapport exhaustif sur les circonstances de la modification de la gestion du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.*»

Mesdames et Messieurs, je vous encourage à voter cet amendement, ce qui permettra de faire la lumière sur ce qui est assez sombre, puisque le contrat de

gestion est réputé échu, s'il n'a pas été reconduit dans les six mois précédant le 31 décembre 2009. Il y a eu des modifications à la tête de Swissôtel, le directeur de l'Hôtel Métropole est parti à la concurrence, soit à l'Hôtel Kempinski. Celles et ceux qui siègent à la commission des finances, mais aussi l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux, qui ont reçu le rapport de gestion du Conseil administratif pour l'année 2009, auront vu que, de plus de 5 millions de rendement, on est tombé à environ 2 millions. La perte n'est quand même pas anodine et mérite quelques investigations et des réponses circonstanciées de la part du Conseil administratif.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il y a peu, le Conseil municipal était saisi du bouclage des comptes relatifs à la rénovation du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Nous savons tous ici que des excès considérables avaient, à cette occasion, émaillé nos débats. Nous avons entendu une seule réponse du Conseil administratif, un seul acte de foi, qui consistait à dire que, certes, la Ville avait dépensé une fortune, mais que c'était dans l'intérêt des Genevois. Certes, les travaux avaient coûté bien trop cher, mais c'était pour servir un restaurant fabuleux, un hôtel exceptionnel, une brasserie merveilleuse à l'intention de chacun et de chacun. A l'époque, le Conseil municipal n'a pas cru ni suivi le Conseil administratif, mais il s'est trouvé une autorité plus poltronne, ou plus naïve, pour ratifier malgré tout les excédents de dépenses de nos autorités municipales.

Mais alors, chose inimaginable, quelques semaines après, à peine avait-on essayé de faire avaler cette mauvaise entrée ou ce dessert trop lourd au Conseil municipal que, dans la foulée, on fermait cuisine et restaurant, en se disant qu'aux gouffres financiers on préférerait les gouffres du gosier, et qu'on ne garderait donc que la brasserie... Mesdames et Messieurs, nous avons affaire ici à un désastre à répétition. Aussi, la question que posent les motionnaires est celle de savoir s'il faut boire à ce tonneau jusqu'à la lie, ou si, au contraire, il n'y a pas lieu de requérir, de la part de notre Conseil administratif, ce soupçon de dignité qui l'amènerait au moins à assumer ses responsabilités.

Compte tenu du gaspillage honteux des deniers publics ayant présidé à la rénovation du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, considérant également l'ensemble des trahisons en matière de foi publique et les promesses sciemment non tenues, il y a lieu de demander au Conseil administratif d'avoir au moins le courage de ses affirmations et, en conséquence, de restituer aux Genevois un lieu gastronomique qui, mon Dieu, vaut ce qu'il vaut, mais qui a la vertu de se situer dans un cadre exceptionnel. Et, dans ce cadre exceptionnel, sans doute y a-t-il moyen d'y manger décentement!

C'est la raison pour laquelle le groupe libéral ne peut qu'appuyer avec force et enthousiasme, j'irai même jusqu'à dire avec appétit, la motion du groupe radical!

Motion: réouverture du Restaurant du Parc des Eaux-Vives

M. Alexandre Wisard (Ve). Pour les Verts, le problème du Restaurant du Parc des Eaux-Vives n'est pas essentiellement un problème de gestion, mais bien un problème de travaux. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'au fil des années – nous en avons discuté ici il y a quelques mois et nous avons d'ailleurs refusé de passer l'éponge – on a dépensé 12,1 millions de francs... (*Brouhaha.*) C'est l'ambiance Restaurant du Parc des Eaux-Vives ici! On a donc dépensé 12,1 millions de francs pour un restaurant de luxe qui est fermé aujourd'hui et pour une brasserie dite populaire, mais où les prix ne le sont pas tellement...

Le problème, ce n'est donc pas la gestion, mais cela a été les travaux. Le Conseil municipal, qui veut se substituer... (*Brouhaha.*) Puis-je vous demander de présider, Madame la présidente, de faire respecter le silence? Car dans ces conditions, moi, je préfère aller à la buvette...

La présidente. Oh, mais nous aussi... Que voulez-vous que je fasse, Monsieur Wisard?

M. Alexandre Wisard. Alors, Madame la présidente, j'annonce que nous refuserons la motion et l'amendement, et je vais à la buvette!

La présidente. Merci, Monsieur Wisard, au revoir et à tout à l'heure! La parole est à M. Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, pour compenser la défection des Verts, qui sont à la buvette, j'annonce que les démocrates-chrétiens voteront l'amendement de l'Union démocratique du centre, car il nous semble réaliste, pragmatique. Nous avons effectivement droit à une information sur ce qui se passe, notamment dans les termes que nous a posément expliqués M. Hämmerli. Nous sommes donc favorables à l'amendement et nous vous invitons à l'accepter, car c'est la raison même qui l'impose.

M. Gérard Deshusses (S). Tout à l'heure, le groupe socialiste était prêt à renvoyer la motion radicale au Conseil administratif, pour donner un peu de mouvement à la réflexion de celui-ci. Il va de soi que l'amendement de l'Union démocratique du centre nous convient tout aussi bien. Mesdames et Messieurs, vous voulez des informations: nous, groupe socialiste, sommes convaincus que notre magistrate, M^{me} Sandrine Salerno, se fera un plaisir de vous les donner. Ce

d'autant qu'il faut souligner... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, moi, le bruit ne me dérange pas!

Il faut reconnaître qu'aussi bien l'Hôtel Métropole que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives sont une saga qui dure depuis longtemps. Quand j'ai retrouvé les bancs du Conseil municipal en 1999, c'est le premier objet qu'il m'a été donné de voter. Comme le soulignait le préopinant Vert, il s'agissait de travaux. On connaît la suite: ces établissements publics, notamment le restaurant des Eaux-Vives, ont posé pas mal de problèmes et nous venons d'en vivre les derniers aléas.

Cela dit, si les travaux ont été chers et si le rendement a laissé à désirer, il faut bien reconnaître que, s'agissant des options prises, ce ne sont pas les magistrats actuels qui sont en cause, ni aucun magistrat du Parti socialiste en l'occurrence. En effet, la motion ou l'amendement sera adressé à M^{me} Salerno, mais les options ont notamment été prises par un éminent magistrat libéral, dont nous gardons le meilleur souvenir, mais qui nous a laissé, ici ou là, quelques épaves regrettables. C'est le cas du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Alors, certes, il nous faut de l'information, mais il faudra aussi penser aux bijoux que nous voulons garder dans notre petite République genevoise. Si nous continuons à utiliser le Restaurant du Parc des Eaux-Vives comme il l'est maintenant, il y a fort à parier que nous devons y renoncer. Mais perdre cet espace parce qu'on n'est pas capable de l'utiliser correctement serait bien regrettable. Nous accepterons donc l'amendement – qui s'apparente plutôt à une motion pré-judicielle – et, ma foi, nous aurons l'information. Notre magistrat, qui s'est largement dévouée dans ce dossier particulièrement embrouillé – une vraie patate chaude, si je puis dire – se fera un plaisir de nous informer.

M. Olivier Fiumelli (R). Contrairement à ce que vient de dire M. Wisard, il y a bel et bien un problème de gestion, en ce qui concerne le Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Généralement, nous avons tendance à nous intéresser à ce qui nous coûte très cher, je pense au Grand Théâtre, et à moins nous intéresser à ce qui nous rapporte un peu. Or, si les statuts juridiques entre les institutions sont différents, la problématique est la même. L'Hôtel Métropole et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives nous appartiennent: nous devons donc être au clair sur ce qui s'y passe, nous devons être bien informés sur les enjeux et sur ce qu'entend faire le Conseil administratif. Comme le préopinant socialiste, nous avons toute confiance dans le fait que M^{me} Salerno nous informera. Nous souscrivons donc à l'amendement de l'Union démocratique du centre, afin d'avoir plus d'information sur ce qui se passe dans cet établissement public, au vu des changements en matière de gestion qui ont eu lieu ces derniers mois.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 58 oui contre 2 non (2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui faire un rapport exhaustif sur les circonstances de la modification de la gestion du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

13. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-108, de *MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Miltos Thomaidis, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, Roger Michel, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris*: «Jetons de présence et indemnités 2011-2014: enfin la transparence du financement des partis!»

14. Interpellations.

La présidente. J'annonce l'interpellation suivante:

- I-214, de *M. Simon Brandt*: «Travaux de rénovation de la patinoire des Vernets (*bis*)».

15. Questions écrites.

La présidente. Ont été déposées les questions écrites suivantes:

- QE-328, de *M. Gilbert Schreyer*: «18, avenue Godefroy».
- QE-329, de *M. Grégoire Carasso* et *M^{me} Sarah Klopmann*: «Places de parking pour les voitures: où se situe-t-on?»

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 6502
2. Communications du bureau du Conseil municipal 6502
3. Motion du 6 avril 2009 de M^{mes} Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Martine Sumi, Anne Moratti Jung et Sandrine Burger: «Pensions alimentaires et familles monoparentales!» (M-866) 6502
4. Motion du 6 avril 2009 de MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Catherine Buchet-Harder, MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier et Roland Crot: «Pour une politique proactive en matière de sponsoring et de mécénat» (M-867) 6508
5. Motion du 21 avril 2009 de MM. Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Isabelle Brunier, Silvia Machado, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund: «Des places de parc supplémentaires pour les cycles et motocycles à la Jonction, secteur Vélodrome, Carl-Vogt, David-Dufour» (M-868) 6513
6. Résolution du 6 avril 2009 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon et Florence Kraft-Babel: «Politique de relance par l'investissement dans le bâtiment: le joker vert» (R-119) 6516
7. Motion du 13 mai 2009 de M^{mes} Maria Pérez, Sarah Klopmann, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, MM. Gérard Deshusses et Mathias Buschbeck: «Pour une police respectueuse de nos traditions sécuritaires, réhabilitons le Morgenstern» (M-871) 6521
8. Motion du 18 mai 2009 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, M^{mes} Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung, Alexandra Rys, Maria Casares, Martine Sumi, Marie-France Spielmann,

MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Georges Queloz, Armand Schweingruber et Pascal Rubeli: «Personnes handicapées: pour une meilleure qualité de vie» (M-872)	6522
9. Motion du 10 juin 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Edgar Bordier, Grégory Baud, M ^{mes} Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Pour une politique lisible en matière de soutien public aux événements sportifs populaires» (M-877)	6526
10. Résolution du 9 juin 2009 de M ^{mes} Catherine Buchet-Harder, Sophie Kuster, MM. Jacques Baud, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe, Gilbert Schreyer et Sylvain Clavel: «Pour le respect de nos valeurs (collégiennes insultées par des musulmans)» (R-122)	6533
11. Motion du 23 juin 2009 de M ^{mes} Salika Wenger, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg: «Pas d'argent public pour les principaux complices des escroqueries planétaires de la haute finance internationale» (M-878)	6537
12. Motion du 16 septembre 2009 de MM. Rémy Burri, Simon Brandt, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Edgar Bordier, Salvatore Vitanza, M ^{mes} Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Pour une réouverture rapide du Restaurant du Parc des Eaux-Vives» (M-879)	6544
13. Propositions des conseillers municipaux	6549
14. Interpellations	6549
15. Questions écrites	6550

La mémorialiste:
Marguerite Conus